

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME III

AOÛT 1904

N° 8

UN INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

JEAN TALON

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT ¹

Tandis qu'en France Colbert protégé par Louis XIV restaurait les finances, donnait un nouvel essor au commerce et à l'industrie, développait la marine et multipliait les ressources du royaume en tout genre, il y eut dans la Nouvelle-France un intendant qui fut le disciple digne d'un tel maître. Il s'appelait

1 — *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, par Thomas Chapais. Québec, imprimerie Demers, 1904, in-8° de 540 pages.

Tous nos remerciements au savant collaborateur aux *Etudes religieuses* de Paris, pour son analyse intéressante du dernier livre de M. Chapais. Afin que nos lecteurs sachent combien cette œuvre est appréciée en France, nous ajoutons à la critique de M. Chérot la citation suivante d'une lettre du P. de Rochemonteix, auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France* : « J'ai lu Talon avec grand plaisir et intérêt croissant. Le sujet est fouillé. Style clair et précis, de ton distingué, sans recherche, toujours soutenu et de belle allure. De toutes vos monographies ou biographies, c'est assurément le meilleure que j'aie lue. » — R.É.D.

Jean Talon. Ses origines familiales restées assez obscures, malgré l'éclat des illustres parlementaires auxquels il se rattachait, ont été débrouillées exactement par M. Chapais, grâce à la découverte de son testament aux Archives nationales de Paris. Les traditions politiques et administratives n'ont pas été moins heureusement mises en lumière par le nouveau biographe du « Colbert colonial. »

L'homme que Louis XIV nommait, le 23 mars 1669, intendan de justice, de police et de finances dans cette « France au berceau » qu'était le Canada, apportait à ses nouvelles fonctions une expérience des affaires acquise dans l'intendance du Hainaut. C'était le moment où cette charge venait de prendre dans tout le pays une importance capitale. Que leur origine remonte à Henri II, comme le veut M. Hanotaux, ou seulement à Richelieu, les intendants n'en étaient pas moins devenus les agents aussi dévoués que puissants du pouvoir central. De quoi ne connaissaient-ils pas ? Pierre Clément, dans son *Histoire de Colbert*, a détaillé leur rôle, sans peut-être épuiser la matière. A eux d'abord le contrôle de la justice ; procédures oiseuses et magistrats concessionnaires relèvent de leurs arrêts ; subsistances, approvisionnements, régime des prisons, maintien de l'ordre, rien n'échappe à leur surveillance. Ils sont les réformateurs suprêmes des abus au civil et au militaire. Ils passent en revue les gens de guerre et s'assurent de l'état de leur équipement ; ils tracent ou réparent les routes, creusent les canaux et exploitent les mines. Dans les pays d'élection, ils vont jusqu'à taxer les taillables omis dans les rôles et peuvent augmenter arbitrairement les impositions trop faibles à leur estimation.

Or, Jean Talon, à peine âgé de trente ans, avait goûté de cette omnipotence et en avait joui durant dix ans (1655-1665). Son tempérament d'administrateur s'y était nécessairement formé. Mais ce tempérament même n'était que la résultante de nombreuses et ingénieuses raisons héréditaires. Si lâches que fussent les liens de parenté entre les diverses branches, un même esprit

traditionnel, sorte de sève commune, circulait à travers les rameaux de la vieille race parlementaire. L'âme des légistes se transmettait de génération en génération. Omer Talon avait été l'un des représentants les plus accomplis ou les plus pervers du type. Imbu des théories gallicanes de Pithou et de Richer, il avait sécularisé le mariage autant que faire se pouvait, et érigé l'autorité du roi au-dessus de celle du pape en matière de discipline ecclésiastique. La suprématie de l'Etat sur l'Eglise était le dernier mot, avoué ou tacite, de cette doctrine ; disons-le à l'honneur de ces vertueux et honnêtes magistrats, leur Etat demeurait un Etat chrétien, fils trop indépendant peut-être, mais enfin fils de l'Eglise.

Voyons maintenant Jean Talon à l'œuvre.

I

Non seulement Louis XIV savait choisir ceux à qui il déléguait une parcelle quelconque de son autorité ; mais il entendait bien leur communiquer son esprit et ses idées. Avant de s'embarquer à La Rochelle pour la Nouvelle-France, Jean Talon eut plusieurs entrevues avec le roi et Colbert, et, bien que son séjour dans la colonie ne dût être, pensait-il, que de deux années, il reçut les instructions les plus étendues et les plus précises. Prendre une connaissance parfaite du pays, en réformer les abus, resserrer les liens entre les diverses parties de la population, promouvoir le progrès général, tel était l'idéal tracé au nouvel intendant.

En venant au détail, Louis XIV, tout en reconnaissant que les Jésuites avaient beaucoup contribué, par leur piété et par leur zèle, à attirer là-bas « les peuples qui y sont à présent », rappelait les plaintes formulées contre leur excès d'autorité et contre leur empiétement sur le terrain civil. Talon devait s'en enquérir auprès d'eux et de leurs amis, mais sans leur laisser deviner dans quel but.

Ce dernier procédé était d'une loyauté douteuse. Les griefs rapportés, M. Chapais n'a point de peine à le démontrer, ne reposaient en réalité sur aucun fondement sérieux. Leur autorité morale, les missionnaires de la Compagnie de Jésus l'avaient conquise par leur dévouement parfois héroïque sur le champ de bataille de leur apostolat. Leur part d'autorité temporelle, ils la devaient à la présence de leur supérieur de Québec dans le conseil de la colonie, depuis 1647. Mais cet honneur importun, ils l'avaient plutôt repoussé que sollicité, et, à diverses reprises, ils n'avaient épargné aucun effort pour s'en débarrasser. Encore moins avaient-ils fait nommer ou révoquer aucun gouverneur, de Champlain à M. de Mézy.

M^{sr} de Laval n'était pas non plus sous leur dépendance et il ne s'immisçait point indûment dans le gouvernement de la colonie. N'était-ce pas le roi lui-même qui avait ouvert à l'évêque de Pétrée les portes du Conseil souverain, le faisant l'égal du gouverneur pour le choix des conseillers ? Seulement et M^{sr} de Laval et les Jésuites étaient entrés, en vertu de leurs pouvoirs spirituels, dans la lutte contre la traite de l'eau-de-vie. *Inde iræ.*

Louis XIV était-il mieux inspiré en prescrivant à son intendant de bien établir l'autorité de la compagnie des Indes occidentales ? M. Chapais semble en douter. Créée en 1664, cette grande compagnie, œuvre de Colbert, comme celle des Indes occidentales, avait succédé à la compagnie des Cent-Associés démissionnaire par contrainte en 1663. Des efforts extraordinaires avaient été tentés en faveur de la nouvelle association. L'étendue de ses concessions territoriales était immense. Le roi lui avait donné en toute seigneurie, propriété et justice, la côte d'Afrique, du cap Vert au cap de Bonne-Espérance, et la terre ferme d'Amérique, de la rivière des Amazones à l'Orénoque, plus les Antilles françaises, le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve. La nomination de tous fonctionnaires était déclarée lui appartenir ; elle avait droit de lever des troupes et d'équiper des vaisseaux de guerre battant pavillon aux armes de France. A elle, en revanche, incombait la charge d'entretenir des

missionnaires, de bâtir des églises et d'assurer le service du culte. Mais auprès de ses charges, quels n'étaient pas ses avantages ? La compagnie des Indes occidentales avait obtenu, à l'exclusion de tous autres, le commerce et la navigation dans les pays concédés, durant l'espace de quarante années, sans parler des exemptions de certains droits d'entrée et de sortie, ainsi qu'une subvention de fonds, pour un dixième de ses frais pendant quatre ans.

C'était le retour du moins théorique au monopole. Heureusement le système fut loin d'être appliqué dans toute sa rigueur. Sous prétexte que la Compagnie n'avait pas un personnel suffisamment capable, Louis XIV, ressaisissant d'une main ce qu'il accordait de l'autre, avait continué de nommer le gouverneur et autres officiers. Il en résulta un dualisme assez singulier qui dura de 1664 à 1674, avant, pendant et après l'administration de Talon au Canada.

D'autres peut-être eussent échoué dans cet imbroglio, consumant leurs forces et leur activité par des luttes stériles. Talon, malgré son manque de souplesse, devait y réussir, grâce à sa haute intelligence, à son esprit de décision, et à son impérieuse volonté. Il est vrai qu'il n'était point seul. Par une loi mystérieuse de la Providence, certaines époques sont aussi fécondes en grands hommes que d'autres en sont incurablement dénuées. Les règnes de Louis XIII et de Louis XIV comparés à celui de Louis XV en sont un mémorable exemple. Talon faisait partie d'un triumvirat que complétaient Courcelle, gouverneur général de la Nouvelle-France, et le marquis de Tracy, lieutenant général de Sa Majesté pour toute l'Amérique. Ces trois hommes, qui auraient pu s'user à éterniser entre eux les conflits, eurent le talent de s'unir pour le plus grand bien des intérêts qui leur étaient confiés. Quelque chose comme Guillaume, Moltke et Bismark. C'est ainsi qu'en quelques années ils en firent plus que les autres avant eux en cinquante ans, plus que leurs successeurs en cent.

Ne nous occupons que de Talon. Ce n'est point sur son por-

trait, figure aristocratique et hautaine, encadrée de la solennelle perruque, plus conventionnelle qu'expressive et originale, qu'on déchiffre son caractère. Mais écoutons M. Chapais nous peindre l'homme même :

Talon avait essentiellement l'esprit de sa fonction. Laborieux, inquisiteur, clairvoyant, ami de l'ordre et de la régularité, il se faisait remarquer par la clarté des idées, la largeur des vues, la netteté de la perception et l'énergie de l'exécution. Sa libéralité, sa bienveillance, son intelligente activité, lui gagnaient l'admiration et la sympathie. Cependant l'ambition du progrès, *le désir de faire vite* l'induisaient peut-être parfois à franchir la limite de ses attributions, au risque de provoquer des froissements. (Page 67).

En février et mars 1666, il commence par faire le dénombrement de la population canadienne et il peut constater combien le chiffre global est encore modeste : trois mille deux cent quinze habitants forment l'effectif total de la population blanche, déduction faite des douze cents hommes des troupes royales et d'une trentaine d'ecclésiastiques ou religieux. Québec ne compte pas plus de cinq cent quarante-sept âmes ; toute la région de Montréal n'en a que six cent vingt-cinq.

Si seulement ce petit noyau de pionniers de la civilisation eût été en sûreté ! Mais le péril extérieur le menaçait sans trêve. Les Iroquois, toujours en nombre, se montraient irréductibles. Tracy, dès 1665, avait fait construire les forts de Richelieu, Chambly et Sainte-Thérèse ; en 1666, ceux de Saint-Jean et de Sainte-Anne. A l'intendant Talon incombait l'organisation des convois, l'expédition par eau des munitions et des approvisionnements.

En même temps il n'oublie pas les malades qui encombrant l'Hôtel-Dieu ; l'administrateur veille à leur guérison ; le chrétien, par ses visites assidues, console leurs souffrances. Il s'intéresse aussi à la conversion de quelques soldats huguenots. Mais sa principale préoccupation est la fondation de villages nouveaux près de Québec. Les instructions royales lui ont fait un devoir de préparer chaque année trente ou quarante habitations pour y recevoir autant de familles. Il faut abattre les bois et ensemen-

cer le sol. Talon découvre justement des terres qui offrent toutes les conditions désirables. Il n'y a qu'un obstacle : elles font partie de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges concédée aux Jésuites par octroi de 1626 et confirmation de 1637. Peu lui importe. Il n'est pas homme à reculer.

En vain les bons Pères allèguent qu'ils ont opéré déjà de nombreux défrichements. Talon ne voit que la raison d'utilité publique et les droits supérieurs du roi. Le souverain est maître à ses yeux de toutes les propriétés de ses sujets ; il peut retirer en tout ou en partie ce qu'il leur a concédé ; l'intendant passe donc outre à toutes les oppositions et fonde Bourg-Royal, Bourglala-Reine et Bourg-Talon. Sur l'expropriation et sur la réintégration posthume de ces trois bourgs dans le domaine de la mission, M. Chapais a donné toute une série de pièces des plus curieuses aujourd'hui déposées aux Archives nationales à Paris. Les parties lésées ne s'étaient pas tenues, en effet, pour définitivement battues. Après la mort de Talon, elles intentèrent un procès aux héritiers de Talon à qui le roi, en 1671, avait donné ce bien récemment enlevé aux religieux. Elles gagnèrent leur cause en 1698, et les choses revinrent à leur premier état. On peut saisir sur le vif, dans cette querelle, l'esprit absolu et césarien de Talon. On dirait qu'aux yeux de ce casuiste,—il le fut à ses heures,—la fin justifie tout le reste.

D'ailleurs, il s'entendait à merveille à établir des bourgades. Il avait son plan, et aucun détail ne lui échappait. Au sommet des triangles formés par les terres, s'élevaient les habitations rayonnant toutes autour d'un carré central. Là se dressait l'église ou la chapelle, trait d'union moral de la population et sorte de beffroi d'où partait le signal d'alarme en cas d'attaque des sauvages. Avec la même intelligence pratique, Talon veille au peuplement des nouveaux villages, fait enseigner aux jeunes par les anciens la meilleure méthode de culture, introduit des gens de métier pour la construction des logements et les usages de la vie. Aux soldats désireux de s'établir, il fait distribuer des

vivres et des instruments de travail. Son modèle est la Rome antique avec son système des *prælia militaria*. Ces projets pleins de prévoyance et de sagesse furent présentés au Conseil souverain, en janvier 1667. Aujourd'hui encore les villages tracés par l'habile intendant sont florissants et son œuvre reste pour ainsi dire imprimée sur le sol.

Comme le moderne colonisateur de l'Algérie, il sait utiliser la paix, mais aussi se la procurer par la guerre.

La devise de Bugeaud, *ense et aratro*, aurait pu être la sienne. Convenait-il de frapper contre les sauvages un coup décisif, afin de s'assurer une longue tranquillité ? Talon, après avoir exposé avec une remarquable lucidité les arguments pour ou contre, opta pour la guerre. L'expérience démontrait que les sauvages rompaient les trêves à toute occasion et que leur alliance possible avec les Anglais constituait une grave menace pour l'existence même de la colonie. Ce conseil prévalut, et Tracy déclara la guerre. Elle fut aussi heureusement menée qu'elle avait été habilement préparée. Les villages des Agniers furent enlevés sans coup férir et presque uniquement par surprise. Le 5 juillet 1667, l'ennemi envoyait des otages et sollicitait l'envoi de missionnaires. La hache de guerre iroquoise était enterrée pour longtemps. Il est vrai que les sauvages avaient été plutôt repoussés et mis en fuite qu'atteints et exterminés. Mais n'était-ce pas, au point de vue de l'humanité et de la religion, un résultat préférable ?

On eût dit cependant que Talon prévoyait l'avenir et les désastres du XVIII^e siècle. Il conçut dès lors et soumit à Colbert un plan d'une grande hardiesse et d'une sagace intuition. Il s'agissait de faire passer la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui l'Etat de New-York, sous la domination française. Ce pays, écrivait-il, serait fort avantageux au roi

qui aurait deux entrées dans le Canada ; il donnerait aux Français toutes les pelleteries du Nord dont les Anglais profitent en partie par la communication qu'ils ont avec les Iroquois par Manatte et Orange, et mettrait ces

nations barbares à la disposition de Sa Majesté, outre qu'elle tiendrait la Nouvelle-Angleterre enfermée dans les limites.

Cette lettre prophétique est du 13 novembre 1666. Elle fit songer Colbert, mais ne le persuada point. Le grand ministre de Louis XIV craignait de dépeupler la France ; s'inquiétait en outre d'envoyer dans la colonie plus d'habitants qu'elle n'en pouvait nourrir. Talon s'inclina devant ses raisons, mais il n'abdiqua pas les siennes. En d'excellentes pages où il discute les deux opinions, M. Chapais démontre que l'intendant avait raison. Cinq cents immigrants par an durant le règne de Louis XIV eussent porté le chiffre de la population à cinq cent mille en 1760, et les destinées du Canada eussent été changées.

D'autres communications de l'infatigable intendant causèrent à Colbert une joie sans mélange. Talon lui apprenait qu'il trouverait dans les forêts une grande quantité de bois propres à la construction des navires ; il lui annonçait même qu'il avait fait commencer à Québec un vaisseau de cent vingt tonneaux. Le bois pour les mâtures était de première qualité, et l'on avait espoir d'obtenir sur place de la résine et du goudron. Colbert, qui déployait alors tant d'activité pour accroître la puissance maritime française, entrevoyait déjà la possibilité de faire construire pour le compte du roi des vaisseaux dans la Nouvelle-France, ou tout au moins d'y faire tailler un grand nombre de pièces qu'on transporterait sur les chantiers de la mère patrie.

« Faites régner la justice », avait écrit Colbert. Ici encore le disciple répondit aux vues du maître. Talon s'efforça de restreindre les procédures, d'établir la gratuité et la célérité des services judiciaires. Par son règlement pour la « composition amiable », il apparaît aujourd'hui comme le précurseur des derniers réformateurs ; l'intendant royal de Louis XIV a frayé la voie aux représentants du peuple de 1899. En ces matières, c'était la bonne tradition du Parlement de Paris qui animait ses pensées et ses actes. Dans une de ses tournées, il avait rencontré à Villemarie un capitaine du régiment de Carignan qui faisait la terreur de la

population et rappelait les abus de la féodalité. Talon fit informer contre cette brute. Les preuves furent accablantes. Le capitaine était bien apparenté et invoquait la protection de sa famille. Talon, inflexible, le fit repasser en France. « Du jugement que le roi portera sur cet officier, écrivait-il, dépend la sûreté et le maintien du Canada, et le maintien des supérieurs qui se trouvent dans des pays aussi éloignés. »

Telle fut en ses grandes lignes la première intendance de Jean Talon. Elle avait duré trois ans et deux mois. En novembre 1668, il se rembarquait pour la France. Dans ce court laps de temps la population de la colonie avait presque doublé.

En arrivant à Paris à la fin de 1668 ou dans les premiers jours de 1669, on eût dit qu'il avait choisi son moment. Les circonstances étaient uniques. Le traité d'Aix-la-Chapelle venait de faire passer une partie de la Flandre sous la domination française et Louis XIV, heureux dans toutes ses entreprises, touchait à l'apogée de sa puissance. Colbert, contrôleur général des finances depuis 1665, allait être nommé secrétaire d'Etat, le 7 mars 1669. De fait il cumulait plusieurs ministères, et sa juridiction s'étendait non seulement sur les finances, la marine et les colonies, mais encore sur l'agriculture, le commerce, les travaux publics et les beaux-arts !

Talon, qui ne se désintéressait pas de la Nouvelle-France, vit le roi et le ministre. Ils entrèrent facilement dans les vues de l'intendant. On résolut d'envoyer des troupes dans la colonie et d'y faire passer soit des hommes de travail et des filles à marier, soit des animaux domestiques. Talon lui-même dut se préparer à y retourner beaucoup plus tôt qu'il n'avait pensé. Son séjour dans la mère patrie ne dura guère que le temps nécessaire pour régler quelques affaires de famille et rétablir sa santé. Dès avril, son départ fut décidé par Louis XIV. Mais le séjour de l'intendant en France n'avait pas été inutile. Adversaire du monopole, il avait remporté auprès de Colbert un succès de premier ordre en arrachant au ministre la liberté définitive du commerce,

malgré les prétentions de la compagnie des Indes occidentales. A son influence aussi était dû sans doute le décret rendu par Colbert en faveur des familles nombreuses, ainsi qu'un autre arrêt qui accordait aux habitants du Canada les mêmes avantages qu'à ceux du Havre, pour l'entrée de la morue dans le royaume, et qui mettait le charbon de la colonie sur le même pied que celui de France.

Rentré à Québec en août 1670, Talon donna un nouvel essor aux réformes et aux entreprises qu'il avait si bien lancées au Canada. A même désormais d'étendre son rayon d'action, il s'occupa très spécialement de l'Acadie, travailla à accroître sa population et son commerce, favorisa ses pêcheries et son agriculture. Il voulait établir entre les deux colonies des communications plus promptes et plus sûres. L'Acadie, dans sa pensée, devait être l'auxiliaire naturel du Canada, grâce en particulier à son précieux avantage de posséder des ports libres en toute saison.

A la fin de 1671, la situation de la Nouvelle-France était de plus en plus prospère, et Talon pouvait écrire avec fierté : « la paix est également profonde au dedans et au dehors de cette colonie. » Travail et activité régnaient partout. Aussi comprenons-nous M. Chapais quand, dans une évocation presque lyrique, il nous montre Talon qui des fenêtres de son hôtel (site de l'ancien parlement provincial) contemplait par les soirs d'été le merveilleux panorama étendu à ses regards. Nous ne résistons pas au plaisir de citer cette belle page :

Lorsqu'il prêtait l'oreille aux rumeurs de la cité que son intelligente impulsion emplissait de mouvement et de vie, Talon, se détachant des conditions et des spectacles présents, plongeait-il sa pensée dans l'avenir ? Entrevoyait-il l'essor réservé à l'œuvre qu'il était venu sauver ? Comprenait-il toute la grandeur de la mission accomplie par lui à travers tant d'obstacles et de hasards ? Devinait-il en un mot que ses efforts auraient pour résultat la préservation, la croissance et la victorieuse expansion d'une France nouvelle sur la terre d'Amérique ? Nous n'en pouvons douter, lorsque nous rappelons son mot à Louis XIV : « Cette partie de la monarchie française

deviendra quelque chose de grand. » Ah ! non, elle n'était pas en défaut, la prescience patriotique de notre illustre intendant. Cette partie de la monarchie française est vraiment devenue quelque chose de grand.... Le petit groupe canadien-français des bords du Saint-Laurent est maintenant un peuple dont la vitalité invincible défie toutes les attaques.... C'est la gloire de Talon d'avoir pressenti cet avenir et de l'avoir rendu possible par les travaux accomplis et les progrès réalisés durant ses deux intendants. (P. 426).

La seconde administration de Talon prit fin en 1672. Il mourut en France, le 23 novembre 1694.

Malgré la grandeur et la beauté de son œuvre, M. Chapais n'a point épargné au légiste gallican les reproches mérités par son ingérence intempestive dans les questions religieuses. Il signale comme une erreur capitale son édit du 10 novembre 1668, en faveur de la traite de l'eau-de-vie, et il déplore qu'un homme si avisé ait déchaîné sur la colonie un aussi terrible fléau que l'ivresse des sauvages. « Cela équivalait, écrit-il, à mettre un fruit appétissant mais vénéneux entre les mains d'un enfant, avec défense d'y mordre. »

L'ouvrage de M. Chapais est un excellent chapitre de l'histoire du Canada ; il est écrit avec toute la conscience, presque avec les scrupules d'un érudit. L'auteur a compulsé les textes, vérifié les citations, exploré les archives, utilisé les communications, fait œuvre de critique et non de panégyriste. Les questions économiques et les affaires religieuses semblent l'avoir particulièrement préoccupé. Il a apporté à leur étude et à leur solution une impartialité et un talent qui lui font le plus grand honneur.

HENRI CHÉROT.

OÙ EN EST L'UNION DES ÉGLISES ORIENTALES AVEC ROME

I

Rien n'est plus intimement triste qu'un coup d'œil d'ensemble sur l'humanité. Nous sommes en cet humble coin de l'univers quinze cent millions d'êtres semblables par l'origine, la nature et le but, tourmentés par les mêmes aspirations et les mêmes souffrances ; dévorés d'une même impatience de jouir, que nous réussissons seulement à exaspérer dans la poursuite des biens à notre portée ; tous enfants d'un même père, sujets d'un même souverain ; exilés d'une commune Patrie, en marche pour y retourner. . . Tous, semble-t-il, nous ne devrions avoir qu'un souci : nous donner la main, nous entr'aider, nous adoucir mutuellement les fatigues du voyage. . . Or, au lieu de cette alliance secourable, que voyons-nous ? Eparpillements, divisions, rivalités. Peuples contre peuples ! Villes contre villes ! Familles contre familles ! Individus contre individus ! Notre terre est l'empire de la haine, de l'envie et de l'égoïsme ! S'il n'existe pas chez toutes les nations des castes comme aux Indes, est-il une peuplade, si minime qu'elle soit, qui n'ait ses coterics, ses clans, ses partis ? Partout c'est à qui abusera de la force pour humilier ses adversaires, pour les réduire au rang de parias ! De toutes parts se croisent injures, imprécations, anathèmes ! Et ce qui met le comble à notre malheur, c'est qu'on fait descendre Dieu dans la poussière de l'arène, c'est qu'on mêle la religion aux conflits les plus mesquins où l'on joue son âme et son éternité avec une insouciance effrayante ! C'est sur le culte à rendre à Dieu, c'est sur le chemin à suivre pour arriver à Lui qu'on est le plus divisé ! Et bravement l'on ira à gauche uniquement parce que le voisin abhorré passe à droite ! O la misérable *hommerie* qui rapetisse les causes les plus hautes ! Au milieu de ce tintamarre des pauvres cervelles humaines, de ce vacarme des vanités, des rancunes, des intérêts, des jalousies,

comment la voix discrète de la vérité ne serait-elle pas étouffée ! En vain une Personne divine est venue nous montrer la voie du salut ; en vain elle nous a laissé pour testament la recommandation de nous aimer les uns les autres ; en vain dans sa supplique suprême elle a demandé à grands cris que nous soyons *consommés dans l'unité*, les chétives passions des hommes ont été plus fortes, et jusque dans les rangs de ceux qui l'ont suivi, quelles querelles féroces n'ont-elles pas introduites ? Ah ! Jésus-Christ n'a pas voulu que son bercail fût à l'abri des incursions des loups et des mercenaires. Dieu sait si jamais ceux-ci ont manqué depuis Arius jusqu'à Renan. Quels rêves attristants et désolés doivent parfois traverser l'esprit de l'auguste prisonnier du Vatican, auquel Jésus a laissé la charge d'enseigner, de sanctifier, de sauver le monde ! Il le sait, car les paroles divines sont sans repentance : il est le Pasteur universel, à lui ont été confiés peuples et individus ; aux petits comme aux grands, aux ignorants comme aux savants il doit distribuer la vérité que seul il possède entière et sans ombre. Assurément sa voix ne retentit pas dans le désert. Vaste est le bercail où on l'écoute, où on l'aime ! Pas un royaume, pas une république où il ne compte des agneaux et des brebis. Que le nombre en est petit, pourtant, comparé aux millions de musulmans, de bouddhistes, de fétichistes et autres adorateurs d'idoles qui couvrent l'Inde, la Chine, l'Océanie et l'Afrique ! . . . Voilà pourquoi sur son ordre partent incessamment des missionnaires qui vont chercher ce qui a péri, qui aux nations ensevelies dans les ténèbres de la mort vont porter le flambeau de la vérité . . . Chaque jour il a le bonheur d'accueillir quelques-unes de ces brebis arrachées à l'erreur ; et il attend patiemment que l'heure marquée par la Providence sonne où les dernières réserves de l'idolâtrie s'ébranleront pour passer des fers de l'ennemi du genre humain sous la houlette du bon Pasteur.

Aussi bien, plus que la vue de ces multitudes pour lesquelles n'a pas encore lui le jour de la miséricorde, ce qui fait saigner le cœur du pontife suprême, c'est le spectacle des dissensions, des

hérésies, des schismes, suscités au sein même du troupeau choisi par de misérables rivalités, par de simples questions de preséance ou par d'ignobles appétits qui ont trouvé à leur service l'intrigue, l'audace, voire les ressources toutes puissantes de l'Etat. Hélas ! où qu'il porte ses regards, au nord, au midi, au levant et au couchant, il rencontre de ces groupements d'hommes qui se disent les vraies bergeries du Christ et qui ne sont que celles d'un Photius, d'un Eutychès, d'un Luther, d'un Calvin ou d'un Henri VIII. . . Les éclairer, les ramener au bercail, on comprend que ce soit le rêve perpétuellement caressé du Pasteur ; on comprend qu'un Léon XIII ait songé tout d'abord à consacrer à la cause de l'union l'autorité morale que lui avaient conquise sur le monde la haute sagesse de ses enseignements et l'habile modération de sa politique ; on s'explique ses appels vibrants à toutes les fractions du christianisme et ses efforts pour rendre plus compacts les rangs de l'immense caravane qui, à la suite du Christ, chemine vers la patrie éternelle !

Aucune partie du monde n'a échappé à sa sollicitude. Il en est une cependant qui, pour Léon XIII comme pour nombre de ses prédécesseurs, a été l'objet d'attentions toutes spéciales ; j'ai nommé l'Orient ! Ce n'est pas ici un effet du mirage ou de la fascination que cette contrée exerce presque infailliblement sur nos cerveaux occidentaux. Mais, mieux encore qu'un Lamartine, le Pape a entendu les

...cris des nations

Monter et retentir dans les cèdres antiques,

Et du fond de ses abîmes

Le Jourdain lamentable élever ses sanglots.

Surtout il s'est rappelé que là, sur cette bordure de la Méditerranée orientale, se sont passés tous les événements humano-divins qui font la vie de l'Eglise, composent son cycle liturgique, remplissent sa langue et sa poésie. Il s'est rappelé que là fut la patrie de l'Homme-Dieu et des apôtres ; que là a coulé le

sang réconciliateur du ciel et de la terre ; que là, de la bouche du Rédempteur, est tombé le miel des consolations, seules capables d'accoiser la douleur humaine ; que de là enfin a jailli la lumière qui a dissipé les ténèbres du paganisme, illuminé Rome et par Rome le monde. N'est-ce pas de centres lumineux tels que Antioche, Ephèse, Nicée, Chalcédoine, Alexandrie, Constantinople, que la lumière est tombée sur les plus mystérieux recoins de nos dogmes, et a chassé les erreurs subtiles qui s'y refugiaient ? — Assurément, s'il est un bien de famille, s'il est un héritage sacré, c'est celui-là ! O douleur ! il est la possession de quelques fanatiques nomades d'Arabie qui depuis douze siècles y maintiennent la ruine, la honte et la désolation ! — Si le temps des croisades est passé, s'il faut laisser à la diplomatie la solution des graves problèmes que soulève la présence de ce chancre à la porte du monde civilisé, du moins les chrétiens qui y tolère le musulman ne devraient-ils pas donner l'exemple de l'union ? Ne devraient-ils pas mettre fin à ce criant scandale de Latins, de Russes, d'Hellènes, d'Abyssins, de Coptes, d'Arméniens qui, à coups d'encensoirs, de matraques ou de balais, se disputent le droit de prier, d'adorer et de baiser les traces de l'Homme-Dieu ? Le credo de toutes ces communions religieuses est-il donc si différent ? N'est-ce pas un même Christ, un même Rédempteur, le même fondateur d'une Église sainte, catholique et apostolique qu'elles vénèrent ? Ne croient-elles pas également au pouvoir de remettre les péchés et de sacrifier, à la justification par le baptême et la pénitence, à la nécessité des bonnes œuvres, voire à l'infailibilité de l'Église ? Sinon toutes, du moins les plus importantes par le nombre et l'influence admettent l'œuvre des huit premiers Conciles œcuméniques, dont il est facile d'extraire la doctrine catholique la plus pure. Pressées d'un peu près, les divergences relatives au Saint-Esprit et au purgatoire ne supportent pas la discussion ; on s'en est bien aperçu aux conciles de Lyon et de Florence.

Manifestement les querelles dogmatiques ont pu se greffer sur le dissentiment entre Grecs et Latins : ce ne sont pas elles qui l'ont

amené, non plus que la rupture. Or est-il juste que les piqûres faites à l'amour-propre de quelque patriarche ou monarque byzantin du neuvième ou onzième siècle prolongent l'hostilité jusque entre leurs arrières petits-neveux du vingtième siècle? Là-dessus, avec notre franchise occidentale, avec notre enthousiasme de fils des croisés, nous avons emboîté le pas à Léon XIII. « Quoi! nous sommes-nous dit, la séparation n'est que d'un fil! La conversation courtoise entre Rome et le Phanar aura vite dissipé les malentendus; elle aura vite démontré que la désunion est née de circonstances tout extérieures à la doctrine et dès longtemps disparues. Qu'importe aux Orientaux et aux Occidentaux d'aujourd'hui cette rivalité plus politique que religieuse, qui n'a cessé d'exister entre Rome et Constantinople dès le lendemain de la fondation de la nouvelle capitale sur les rives du Bosphore jusqu'à sa prise par Mahomet II? Que leur importe que Léon III, en mettant sur la tête d'un barbare comme Charlemagne la couronne impériale de l'Occident, ait paru arracher la moitié de son domaine au César de l'Orient? Que leur importent les violences des croisés d'une part, et les roueries des Byzantins de l'autre? Ne serait-ce pas insensé d'entretenir parmi nous, arrivés dix siècles plus tard, d'aussi archaïques rancunes? N'existe-t-il pas toujours un ennemi commun pour nous réconcilier? L'Islam n'est-il pas toujours là, faisant peser un joug intolérable sur les chrétiens, et l'union ne leur apporterait-elle pas une force singulière contre lui? Qu'ont-ils à perdre, du reste? Ne leur laisse-t-on pas tous leurs privilèges de race, leur rite, leur langue liturgique, leur organisation, leurs évêques, leurs patriarches? Par contre, que ne gagnent-ils pas? Mais les voilà à moitié indépendants, abrités sous les plis du drapeau tricolore! Et qui sait? Si jamais l'empire de Constantin devait renaître, l'union ne hâterait-elle pas sa résurrection? Oh! oui, travaillons à relier ces deux tronçons si semblables de l'Eglise d'Orient et de l'Eglise d'Occident: et pour faciliter l'accord des esprits, faisons d'abord l'union des cœurs! » Voilà l'équivalent de qui s'est dit ou écrit dans maints discours et maintes brochures.

L'orientalisme est devenu une mode. Je pourrais nommer un jeune ecclésiastique français qui, dans une crise d'enthousiasme digne des soldats de Godefroi de Bouillon, a échangé notre vulgaire barrette pour le Kalymafki ou coiffure haute de forme du clergé grec. Des revues ont été fondées, le *Bessarion*, l'*Orient chrétien*, les *Echos d'Orient*, etc. Toutes publient d'excellents articles qui n'ont pas plus de peine à prouver l'épouvantable décadence des Eglises séparées que les misérables petites raisons qui ont amené la scission. . . Et nous avons l'air de croire à l'efficacité de pareils moyens.

II

Naïfs et logiques Occidentaux, nous sommes bien les descendants de ces barbares que les Grecs roulèrent dans les défilés du Taurus, et qu'à Constantinople ils payèrent de reliques fausses trônant encore solennellement dans plus d'une de nos cathédrales. Nous prenons les choses par les preuves, nous raisonnons gravement d'après l'Évangile et l'histoire ; nous nous imaginons qu'un argument irréfutable peut engendrer une conviction dans l'esprit d'un Oriental comme dans les nôtres, qu'il peut amener à sacrifier un intérêt ou une vanité ! Les signes d'un rapprochement ne nous manquent pas du reste.

Peut-être avons-nous dans l'oreille l'oracle de Joseph de Maistre : « Ne soyez pas étonné si dans un demi-siècle on dit la messe à Sainte-Sophie ! » Et il ne nous vient pas même à l'idée de nous demander, au cas où la prophétie se réaliserait, si cette messe ne serait pas dite par un pape moscovite ou bulgare, plutôt que par un prêtre de la sainte Eglise romaine. Peut-être aussi les agences télégraphiques nous ont-elles fait parvenir le résumé des derniers discours de Joachim III, patriarche œcuménique de Constantinople. Nous y avons vu ses paroles conciliantes, son admiration pour son homonyme du Vatican, et peut-être n'avons-nous pas été loin de nous écrier : « C'est l'union avant la fin des deux pontificats ! »

Eh bien ! que les unionistes me pardonnent ! Mais s'imaginer qu'il n'y a qu'un pas à faire du Phanar au Vatican, se forger pour les Orientaux un prochain avenir où, en face de l'Islam, ils vont se dresser en corps compact et fort, c'est pure chimère.

Voici quelques raisons à l'appui de cette opinion.

La base de toute action élevante, c'est l'amour du vrai et la droiture du cœur. Ces qualités, en dépit du travail débilitant opéré par nos sophistes, restent un trait caractéristique de l'âme occidentale. Certes, nous avons eu, nous avons encore notre lot d'hérésiarques et d'ouvriers en erreur. Ils ont fait de déplorables ravages parmi nous ; ils n'ont pourtant pas perverti les esprits jusqu'à les rendre indifférents à la vérité, comme à un jouet sans valeur. Même en nous adressant à ceux que les plus graves divergences dogmatiques séparent de nous, nous sommes sûrs que nous ne ferons pas en vain appel à la logique et à la force de la vérité objective. Quand il s'agit de l'Eglise en particulier, nous ne nous entendons pas sur le moyen d'y arriver, mais tous nous soupignons après l'unité, parce que nous savons que tel a été le vœu suprême de Jésus-Christ, et que sans unité aucune société ne peut avoir de consistance. Notre erreur, c'est précisément de croire que nous avons devant nous la même catégorie de gens quand nous nous adressons aux Orientaux ¹. Mais est-ce que vous

1 — Ce terme est vague, sans doute. On sait que les chrétiens orientaux sont loin de former une agglomération religieuse unique, qu'ils sont même divisés en rites qui constituent autant de petites Eglises à part, avec leur patriarche, leur discipline, leur liturgie à elles ; que dans chaque rite il y a le groupe non uni et le groupe uni à Rome. Cependant, lorsqu'il s'agit de caractères moraux, on peut parler du chrétien oriental sans autre épithète. Tous les chrétiens de ce pays ont été formés dans le même moule : ils ont tous appartenu à l'église byzantine ; ils ont tous été imbus de l'esprit byzantin. Les nestoriens, les jacobites, les eutychiens, les grégoriens se sont séparés de Constantinople pour des motifs analogues à ceux qui amenèrent la scission entre Constantinople et Rome, encore moins pour la fureur d'épiloguer sur une voyelle ou sur un mot du symbole que pour des froissements faits à la vanité de quelque haut dignitaire ecclésiastique ; chez tous, c'est le

croyez que l'estime de la vérité a pu subsister dans une race habituée à jouer avec tous les dogmes révélés et toujours prête à vous lancer quelque grief dogmatique, dès que sa vanité ou son intérêt étaient en jeu ? Est-ce que dix siècles de byzantinisme et six siècles de servitude ont pu peser impunément sur ces contrées ? Vous parlez d'unité. En Occident on l'aime, sans aucun doute ; en Orient, point. Eh quoi ! ne voyez-vous pas les avantages de la division et de l'éparpillement ? Mais ainsi on peut satisfaire plus de vanités, on peut créer un plus grand nombre de patriarches, d'évêques, d'archimandrites, de diaeres, etc. De quel prix n'est pas cette considération pour des Grecs, auxquels, s'il faut en croire une parole attribuée à Mahomet, les neuf dixièmes de l'orgueil sont échus, tandis que le reste a été partagé entre les autres nations. Ce sont tous des petits Césars que les membres du clergé oriental ! Tous ils préfèrent être premiers dans une communauté minuscule que seconds dans une vaste et puissante corporation. Ce n'est pas le petit nombre de leurs ouailles qui les empêchera de prendre les titres ronflants de *Toute Sainteté* et de *Béatitude*, de Pierre II, de Constantin IV, de Joachim III. . . non plus que de parader, dans les cérémonies publiques, en superbe manteau rouge, couronne patriarcale sur la tête, diamants

même obstacle à l'union. Bien que la Russie avec ses 70,000,000 orthodoxes, ainsi que la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, etc., se soient soustraites à la juridiction du patriarche œcuménique du Phanar de Constantinople, l'Eglise phanariote reste cependant le groupement chrétien le plus nombreux en Orient. C'est à ce groupement que s'adresseront surtout nos observations, comme c'est celui qu'on a presque toujours en vue quand on parle de l'union des deux Eglises. Nous n'avons pas à craindre de faire scandale : nous constatons seulement une fois de plus que, en dehors de Jésus-Christ intégralement admis, il n'y a que corruption et décadence, et que la vie renaît dans la mesure où on se rapproche du centre de toute vérité, de Rome. Enfin, quelque réprouvé et puni que soit ce pauvre Orient, théâtre de tant de prévarications, quelques vices qu'y aient fait germer la servitude et le contact avec l'Islam, Dieu n'a sans doute pas renoncé à y faire sa petite moisson d'élus. . . Ce qui est sûr, c'est qu'il ne trouve pas un grand secours dans la hiérarchie des Eglises *séparées*.

étincelants au doigt, croix pectorale enrichie de magnifiques rubis: Sont-ils assez éclipsés nos modestes Occidentaux, cardinaux, primats, archevêques, qui avec leurs deux ou trois millions de sujets se conduisent en humbles fils de l'évêque de Rome? Nous encore, dans notre simplicité de barbares, nous nous expliquons, il est vrai, les défaillances et les exceptions; nous admettons que tous les évêques ne soient ni des Basile, ni des Chrysostome, ni des Augustin. Toutefois nous pensons que l'ensemble de la hiérarchie ecclésiastique cherche l'intérêt immortel des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, que la prospérité de l'Eglise lui est à cœur; nous estimons que l'état du clergé est un état sérieux, où l'on ne s'engage que sur une invitation de l'Esprit-Saint, et avec la conscience des graves devoirs qu'il impose. Or voilà qui est bon pour les Occidentaux: il y a beau temps que les Grecs ont changé tout cela. Leur parler de vocation, de formation par l'étude et l'exercice de vertus sacerdotales, leur parler de désintéressement surtout, c'est leur tenir un langage tout à fait étranger chez eux, où le premier savetier venu peut devenir prêtre avant six mois, pourvu qu'il rencontre plus de profit à dire la messe qu'à raccommoder des chaussures. Le candidat au sacerdoce suit-il une voie un peu moins rudimentaire, soyez sûr que c'est uniquement dans l'espoir d'arriver à quelque dignité, plus lucrative, à quelque gras évêché, et qui sait? au trône patriarcal lui-même! O le bonheur alors! il pourra distribuer les fonctions inférieures, moyennant finances; il pourra faire de la banque, enrichir les siens, il sera un personnage: ah! il aura bien d'autres soucis que de songer à l'union avec Rome! C'est ainsi que les Grecs conçoivent l'Eglise de Jésus-Christ, nullement comme une institution divine destinée à gouverner, sanctifier et sauver les âmes, mais comme un engrenage propre à fabriquer des diacres, des higoumènes, des archimandrites, des métropolités, des évêques, des patriarches! Les hauts dignitaires ne sont que de plus puissants accapareurs ou de plus violents écorcheurs, quelque chose comme les Partisans de la Bruyère:

pressez-les, tordez-les, ils dégoutteront de l'or et de la boue. Leur rêve, comme celui du Sultan, c'est que les populations croupissent dans l'ignorance et l'abêtissement, par crainte que, si elles venaient à ouvrir les yeux, elles voient que's loups se cachent sous le masque de pasteurs. L'intérêt et encore l'intérêt. Après ce mot, point final ! Il tient lieu de foi, de zèle, de conscience ; il est le secret de toute vocation ¹.

III

Que voulez-vous ? Le milieu a été par trop gâté. Ce n'est pas sans raison que l'empire byzantin a été appelé le Bas-Empire, et qu'il a été le foyer le plus fécond des hérésies. Depuis la grande agitation arienne un fléau a été endémique dans l'Orient, plus fatal que le choléra et la peste, le fléau de la division, engendré par une féroce cupidité des places et des dignités. Dès lors la faveur d'un grand a passé pour le comble de la félicité ; les grands à leur tour n'ont eu que dédain pour leurs créatures ; ils n'ont pas cru un instant à leur honneur et à leur probité ; ils les ont élevées et brisées à leur caprice ou au caprice de quelque favorite

Aujourd'hui dans le trône, demain dans la boue.

On a pu le dire à la lettre de cet essaim de courtisans, d'espions, de délateurs qui gravitaient autour du trône du *Βασιλεύς*, et avec combien plus de raison, dans la suite, de tous ces virvis et pachas qui ont rempli les innombrables et mystérieuses antichambres conduisant au palais du commandeur des Croyants, ombre d'Allah sur terre. A ce régime toutes les voies sont devenues obliques ; on

1 — « Honni soit qui mal y pense ! On peut tout exagérer, excepté les vices du clergé grec. » (G. Charnes.) De combien de prélats grecs-orthodoxes ne pourrait-on pas dire ce que disait le *Constantinopolis* (année 1891, Nos 176 et 194) du chypriote Spiridion parvenu au trône patriarcal d'Antioche ? « C'est un illettré, sans connaissance même dans sa langue maternelle, avide de pouvoir et d'autorité, esclave de l'argent, se distinguant seulement par ses grandes richesses. »

a perdu les notions de dignité personnelle, de liberté, d'indépendance et de virilité ; il n'est resté qu'hypocrisie, servilité, mensonge, trahison dans cette atmosphère saturée d'intrigues et de bassesses. . . Pas une main vile qu'on ait hésité à baiser, du moment qu'elle leur jetait un os à ronger. Comment de pareilles mœurs n'auraient-elles pas déteint sur une Eglise séparée la plupart du temps du centre de la vie surnaturelle ? Nous plaignons les chrétiens orientaux d'être courbés sous le joug de l'Islam. En somme ils s'en accommodent assez bien, les Grecs surtout. Après avoir été l'humble caudataire des empereurs byzantins, le patriarche orthodoxe de Constantinople n'a pas trouvé si étrange d'être mis au pas par le successeur de Mahomet. D'institution byzantine qu'elle était, l'Eglise orthodoxe est devenue une institution ottomane ; elle se trouvait être un rouage tout fabriqué aux mains du commandeur des Croyants pour tenir la bride à ses nouveaux sujets, ces chiens de chrétiens. De là une sorte de concordat entre le kalife et le patriarche, par où était concédée à ce dernier la hégémonie sur toutes les chrétientés de l'Orient. C'était la réalisation du rêve de Photius et de Cérulaire !

Est-ce à dire que depuis ce temps tout ait été rose dans l'existence des patriarches œcuméniques ? Non, sans doute. . . Ils n'ont cessé même d'être entre le Capitole et la roche tarpéienne, toujours à la merci de quelque intrigue ou de quelque pot-de-vin. Voici, par exemple, un certain Raphaël qui s'engage à payer au Sultan un tribut de deux mille ducats d'or, au lieu du mille qu'avait promis le patriarche élu. Il obtient ainsi la couronne patriarcale. Ne pouvant remplir ses engagements, on lui met une chaîne au cou, et un agha le mène en laisse mendier sur les routes où il meurt de misère. En voilà un autre, Jérémie 1^{er}, qui a l'imprudence d'aller faire une tournée en Chypre. Son vicaire un beau jour l'abandonne, et vient prendre sa place sur le siège œcuménique. . . Un moine empoisonne celui-ci, le clergé destitue cet autre, et le premier venu peut acheter du pouvoir turc exils, noyades, assassinats. Pourvu que vous y mettiez le prix, le

Sultan enverra votre adversaire dans un cachot, dans un monastère, ou dans le Bosphore, à votre choix¹ Rien de plus écœurant, assurément ; mais qu'est-ce autre chose que la continuation de ce qui avait lieu à la cour des trois orthodoxes empereurs de Byzance ? Quel qu'ait été le passé, du reste, jamais patriarche ou évêque d'aujourd'hui n'oserait y toucher par la moindre allusion. Ce que les sultans d'autrefois ont fait est bien, comme est bien ce que fait le Sultan d'aujourd'hui, ordonnât-il l'extermination de toute la race arménienne. Pas une fête, pas une réception d'évêques, pas un discours de circonstance même en pleine église chrétienne, qui ne commencent et finissent par l'éloge du Sultan rouge ! C'est une nécessité, je le sais, nécessité résultant d'une épouvantable servitude. Mais avouons que ces nécessités-là sont tout-à-fait

1 — C'est le drame oriental avec des intermèdes de basse comédie, entre une criée à l'encan et un gibet.....les parties en litige viennent sans cesse, les mains pleines de sequins, stimuler la cupidité du Turc, qui les oublierait peut-être livré à son indolence naturelle : brigues, délations, achats de sentences et surenchères, tous les moyens leur sont bons. A peine installé sur le trône, le patriarche voit son compétiteur assiéger les portes du divan ; tantôt c'est un évêque, qui arrive d'un lointain diocèse d'Asie, l'escarcelle pleine ; tantôt c'est un moine ambitieux qui s'échappe de l'Athos, où l'on s'est cotisé pour lui assurer une victoire dont toute la communauté profitera. (Vte Melchior de Vogüé.)

Aujourd'hui la position est devenue intenable au Phanar. De l'intérieur et de l'extérieur surgissent des difficultés inextricables : Turcs, Russes, Français, Anglais, Allemands, c'est à qui sollicitera la docilité du patriarche à sacrifier quelque prérogative de son Eglise. La Russie exige qu'il reconnaisse l'autonomie de l'exarchat bulgare, l'élévation d'un prélat arabophone sur le siège d'Antioche, d'un prélat copte sur celui d'Alexandrie, etc...L'ambassadeur de France lui fait présenter des observations sur le ton de ses encycliques...et l'on sait que ce n'est pas dans les traditions de l'œcuménique de résister à la volonté de son souverain. Ses ouailles cependant murmurent en voyant chaque jour s'en aller quelque bloc du grand édifice orthodoxe ! Aussi Joachim III, qui avait déjà été obligé de démissionner une fois, a-t-il dû remonter sans enthousiasme sur ce trône, qui a bien cessé d'être un rival pour le Vatican.

impropres à former des tempéraments chevaleresques ou simplement honnêtes ! Mais ne croyez pas que les pontifes phanariotes soient si impatients du joug ottoman ; ne comptez pas qu'ils vont vous inviter à une nouvelle croisade contre l'ennemi traditionnel du nom chrétien : au fond ils apprécient l'avantage de pouvoir s'abriter derrière le croissant pour combattre la tiare. Malheureusement, ces derniers temps, le péril a surgi du sein même de l'orthodoxie. L'adversaire, aujourd'hui, ce n'est pas le Turc, c'est le Russe. La proposition semble paradoxale ; elle ne l'est qu'en apparence. Rappelons-nous que l'Eglise orthodoxe comprend des membres du rite grec, mais arabes de langue et d'origine. Or le clergé, le haut clergé du moins, a été jusqu'ici exclusivement recruté parmi les Hellènes, qui ont monopolisé toutes les dignités et tous les revenus ecclésiastiques dans les quatre patriarchats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Jusqu'ici les Hellènes ont été dans l'Eglise orthodoxe la lumière, la science, le gouvernement et la richesse... Les chrétiens arabophones n'ont été que des ouailles corvéables, taillables à merci. Or la Russie ayant le dessein bien arrêté de slaviser la très sainte Eglise orthodoxe, pour en faire un instrument de domination politique au sein de l'empire turc, a ouvert les yeux à ses coréligionnaires de langue arabe ; elle leur a montré l'indignité de se laisser dominer par des étrangers, comme si parmi eux l'on ne pouvait trouver ni patriarches, ni évêques. Le résultat de cette campagne antihellène, c'est que déjà le patriarchat d'Antioche a pour chef un prélat arabophone, simple porte-voix du consul russe de Damas, et que les trois autres patriarchats, y compris celui de Constantinople, se trouvent sérieusement menacés... Ces Moscovites sont décidément sans foi ni loi. Déjà ils avaient soustrait les grossiers Bulgares à la houlette de l'Œcuménique ; voilà qu'ils entreprennent de donner à d'ignorants Arabes les sièges épiscopaux ou patriarchaux de leurs provinces ! Ils trahissent la sainte orthodoxie, tout comme en France on trahit la république dès qu'on entreprend d'enle-

ver quelque fonctionnaire radical à sa grasse sinécure. Des anathèmes sont partis de Stamboul : mais hélas ! pas plus à Damas qu'à Sofia, ils n'ont fait le moindre ravage ni causé la moindre frayeur !

Il est trop clair que l'amour de la vérité et l'intérêt des âmes ne sont pour rien dans tous ces conflits politico-religieux ; et que la vanité froissée et surtout la perspective de voir tarir les sources de revenus font seuls partir les foudres du Phanar. Mais la Russie commet un autre crime. Elle oblige les chefs de la sainte Orthodoxie à dévoiler les mobiles de leur zèle soudain réveillé ; elle excite surtout ces fureteurs d'Occidentaux à fouiller dans leur histoire, à disséquer leurs mandements, les canons de leurs conciles, leurs sentences. Que de sous-entendus, que d'arrière-pensées n'y découvrent-ils pas ?

Et ils publient le résultat de leurs découvertes. . . En Turquie la censure supprimerait impitoyablement toutes ces injurieuses hypothèses ; mais en Europe et en Amérique, pays de libre discussion, quelle impression fâcheuse ne vont-elles pas produire ? . . . Encore un secret de l'antipathie instinctive qu'éprouve l'Oriental pour l'Occidental, d'Alexis Comuène pour Godefroy de Bouillon. Etre pétri de ruse et de mensonge, le Grec ne peut que haïr le héros franc et le vaillant qui ne demande qu'à l'éclair de son épée ses droits et sa couronne. De même dans l'Eglise, Léon XIII offre loyalement le baiser de paix à toute cette hiérarchie ecclésiastique, qui se montre si jalouse de ses privilèges et de ses titres. Il ne veut lui en supprimer aucun : il le lui affirme. Il n'en est pas moins le maître : les Orientaux le sentent : ils redoutent son ingérence. En général ils n'aiment pas que l'Européen soit au courant de leurs affaires : d'instinct ils craignent qu'il en rapporte la nausée ! Oh ! je comprends que Joachim III hésite avant de faire le premier pas vers le Vatican !

(A suivre).

M. TAMISIER, S. J.

LA TERRE TOURNE-T-ELLE ?

La terre tourne-t-elle ? Galilée avait-il *vraiment* raison ? Et son procès, qu'on reproche si durement au Saint-Office, était-il aussi injustifié au point de vue scientifique qu'on l'a dit ?

Telle est l'intéressante question qui vient d'être soulevée en Belgique et qui a mis aux prises deux savants professeurs des Universités de Bruxelles et de Louvain ¹ : elle mérite d'être brièvement rappelée.

M. Pasquier, professeur à l'Université catholique, estime que la question du mouvement de la terre n'est pas aussi simple qu'elle paraît. Que la terre tourne *en fait*, personne ne le conteste ; qu'elle tourne par rapport au solide stellaire, M. Pasquier l'admet très volontiers. Le mouvement *relatif* de la terre est *pratiquement* certain, indubitable. La question est de savoir si son mouvement *absolu* existe, si elle tourne réellement. C'est une grosse question qui se pose *théoriquement* : elle est loin d'être résolue.

Naturellement toute la presse libre penseuse a pris fait et cause pour Galilée et le mouvement de la terre. Un professeur de l'Université *libre* de Bruxelles, M. Anspach, a consacré deux articles de la *Revue* de cette Université à critiquer et même à malmenier le savant catholique. Mais celui-ci est de taille à se défendre : il a pour lui tous les savants qui comptent, et sa thèse originale s'appuie sur des arguments de l'ordre rationnel et mathématique qui ne souffrent pas de réfutation.

Quand M. Flammarion disait au Panthéon, lors de la réinstallation du pendule de Foucault, que le mouvement du plan d'oscillation du pendule relativement à la terre est une preuve incontestable de la rotation de celle-ci, il exprimait une opinion très répandue mais qui n'est pas *absolument* démontrée. Il n'y a d'acquis qu'un mouvement *relatif* : l'observation ne permet pas

1 — *Revue des Questions scientifiques* de Bruxelles, avril 1903 ; *Revue de l'Université* de Bruxelles, nov.-déc. 1903, mars 1904.

d'aller au delà de cette constatation. C'est ce que le savant astronome s'est empressé de reconnaître dans sa réponse à M. Pasquier :

Que toutes nos appréciations du mouvement, dit-il, que toutes nos notions de grandeur, d'espace, de temps soient purement *relatives*, c'est connu, c'est entendu depuis longtemps, et pour mon humble part, il y a plus de quarante ans que, dans mon ouvrage : *La Pluralité des mondes habités*, j'ai longuement insisté sur l'importance de cette conception de l'univers.

Mais il ajoute qu'il croit au *mouvement absolu*, et sur ce point M. Pasquier le contredit, d'accord avec les maîtres de la science.

C'est M. Appell écrivant :

Quand on dit qu'un corps est en repos ou en mouvement, on sous-entend toujours que ce repos ou ce mouvement ont lieu par rapport à certains autres corps ; ainsi, un objet immobile à la surface de la Terre est en repos par rapport à la Terre. La Terre elle-même est en mouvement par rapport au Soleil, etc. En d'autres termes, on n'observe que des *mouvements relatifs*.

Néanmoins il est commode, dans chaque question de cinématique, de faire choix d'un système d'axes qui, *par définition*, sera regardé comme *absolument fixe*. Le mouvement, par rapport à ces axes, s'appellera alors *mouvement absolu*.

Mais, si en cinématique le choix d'un système d'axes regardé comme fixe est arbitraire, il n'en est pas de même en mécanique : nous verrons plus loin que pour simplifier autant que possible l'étude des phénomènes naturels au point de vue mécanique, les axes qu'il convient de regarder comme fixes sont des axes invariablement liés aux *étoiles appelées fixes* 1.

C'est le célèbre Duhamel disant il y a plus de trente ans :

Peut-on attacher un sens au repos ou au mouvement *absolu* ? Ceux qui en parlent supposent un espace sans bornes, dont tous les points ont une réalité, en quelque sorte personnelle, et auxquels ils attribuent, sans s'apercevoir du cercle vicieux, une immobilité absolue. Ils disent alors qu'un point est *en repos absolu*, quand ses distances aux divers points de cet espace ne changent pas ; et *en mouvement absolu*, quand elles varient. Mais que serait-ce que l'immobilité absolue des points de l'espace même en leur accordant cette sorte de personnalité, dont nous avons précédemment établi le néant ? Il serait tout aussi impossible de le définir pour ces points imaginaires que pour des points réels ; et l'immobilité absolue ne peut se définir qu'en la supposant déjà quelque part, c'est-à-dire, qu'en faisant un cercle vicieux.

1 — *Traité de Mécanique rationnelle.*

On dira peut être que c'est là une conception qui ne peut être ramenée à aucune autre et qui est évidente par elle-même. Nous répondons que les choses premières que l'on admet ainsi doivent être clairement apparentes, évidentes par elles-mêmes. Or, il en est tout autrement ici, puisque les hommes n'aperçoivent que des repos ou des mouvements relatifs et ne pourraient arriver que par extension à rêver un repos ou un mouvement absolu ; et si l'on voulait expliquer seulement ce qu'on entend par là, on tomberait immédiatement dans le cercle vicieux que nous venons de signaler.

Abandonnons donc cette fausse notion, dont l'inutilité est d'ailleurs évidente ; car tous les principes que l'on établirait en l'admettant ne pourraient jamais être fondés que sur des observations et des expériences relatives. Et à quoi bon partir du relatif pour établir par induction un absolu imaginaire, d'où l'on tirerait les principes applicables au relatif qui est seul réel ? Ne vaut-il pas mieux, après avoir établi les principes sur le relatif, les appliquer directement au réel, sans remonter à un absolu fantastique pour l'abandonner immédiatement ?

Le système des étoiles est le plus considérable et le moins variable qu'il soit donné à l'homme de connaître ; c'est à ce système, que l'on peut sans inconvénient considérer comme immuable, qu'il est convenable de rapporter les grands mouvements comme ceux de la Terre et des autres planètes. Mais pour tout ce qui a pour objet le travail des hommes, ou l'exécution d'expériences ayant un but quelconque, particulier ou général, c'est au système des objets liés invariablement au globe terrestre qu'on rapporte les mouvements, sauf à tenir compte ensuite, s'il le faut, du mouvement de la Terre elle-même par rapport aux étoiles. ¹

Que sert à établir la célèbre expérience de Foucault sur laquelle insistent à tort tant d'auteurs ? Une vérité toute relative.

Cette expérience, observe le docteur Paul Tannery, ne prouve, en bonne logique, la rotation de la Terre que si l'on admet la fixité absolue des axes rapportés aux étoiles, ce qui est au fond l'hypothèse même de Copernic. ²

C'est également l'avis de deux maîtres, de M. le comte de Sparre et de M. de Tilly. La seule conclusion qui leur paraît acceptable, c'est que le principe de l'inertie est mieux vérifié par rapport au système des étoiles que par rapport à la Terre. Si alors, par définition, on considère comme immobile le système

1 — Des Méthodes dans les sciences du raisonnement, 1870, 4^{ème} partie, avant-propos.

2 — Revue générale des Sciences, 1901.

par rapport auquel le principe de l'inertie se vérifierait rigoureusement, on est conduit à dire que c'est la Terre qui tourne.

La belle étude de M. le professeur Pasquier se termine par une conclusion qui nous paraît décisive et qui mérite d'être intégralement reproduite.

Aujourd'hui, écrit-il, les affirmations des hommes les plus illustres, de Newton par exemple, sont passées au crible d'une critique sévère, et des esprits qui comptent parmi les plus éminents en France, en Allemagne, en Belgique, par exemple : Poincaré, Appell, Duhem, Mach, Mansion, etc., sont d'accord pour rejeter la notion de l'espace absolu, admise par Newton comme base de la science, et pour attribuer mathématiquement aux mouvements observés un caractère purement relatif. Cela n'empêche pas ces savants et beaucoup d'autres de reconnaître que, parmi les interprétations diverses dont un même phénomène est susceptible, il en est qui s'imposent en quelque sorte par leur extrême simplicité et leur fécondité incomparable. De ce nombre sont certainement la loi de la gravitation universelle et les principes de la mécanique. Or, et ce point est fondamental, qui adopte cette loi et ces principes par rapport à certains axes admet, par le fait même, la rotation de la Terre par rapport aux mêmes axes !

Si donc — ce que tout le monde acceptera facilement avec M. Mach — l'économie de la pensée constitue l'un des objets de la science, on est obligé de constater, puisqu'on ne peut *pratiquement* se passer ni de la loi de la gravitation, ni des principes de la mécanique, que la rotation de la Terre est elle-même *scientifiquement* établie. Ce résultat essentiel est d'ailleurs acquis, à mon avis, avec les mouvements appelés absolus, à condition que les mouvements auxquels on donne ce nom se confondent sensiblement avec ceux qui ont lieu par rapport au solide stellaire.

En principe, je le répète, il est bien aussi correct de dire que la Terre est immobile que de dire qu'elle tourne, car, comme le remarque M. Mach, l'univers ne nous est pas donné *deux fois*, d'abord avec une Terre en repos, puis avec une Terre animée d'une rotation, mais bien *une fois* avec ses mouvements relatifs seuls déterminables. Mais *en pratique* tout le monde est d'accord pour se rallier à la rotation.

La cause nous paraît entendue, comme on dit au Palais ; et il n'y a plus qu'à tirer la morale de l'instructive polémique. Si Galilée n'avait pas tort *en fait*, Rome avait raison *en principe* ; et par ses dernières conclusions la science lui rend un tardif et précieux hommage qui n'est pas banal et qu'il nous plaît d'enregistrer.

D^r SURBLED.

LA CHASSE AUX BUFFALOS

DANS LES PRAIRIES DE L'OUEST AU TEMPS JADIS

Depuis l'entrée du territoire du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne (1870), la chasse aux buffalos, qui occupa une si large place dans la vie des Métis de la Rivière-Rouge, a complètement cessé.

L'arrivée des émigrants et la rapide colonisation de ce pays ont d'abord repoussé vers les montagnes Rocheuses les quelques bandes de ces animaux qui restaient encore dans les prairies, et ces restes, en peu de temps, ont été détruits par les amateurs de chasse pour le simple plaisir du sport, car la fourrure des buffalos n'est belle que très tard à l'automne et durant les premiers mois de l'hiver. Aujourd'hui cette espèce d'animaux est éteinte, ou s'il en reste quelques individus, ce ne peut être que dans les jardins zoologiques aux Etats-Unis.

Pourtant, il n'y a pas encore cinquante ans, les prairies étaient littéralement remplies de troupeaux de buffalos ; on peut à peine se faire une idée du nombre prodigieux de ces animaux qui paissaient dans les pâturages de l'Ouest quand l'Indien seul chassait pour sa subsistance.

Au temps des premières compagnies de traite, la robe du buffalo n'était guère recherchée ; elle l'était si peu que les gens de la Rivière-Rouge ne s'en servaient pas même pour se confectionner des capots durant les grands froids de l'hiver, ni même pour se couvrir dans leurs voitures. En voyage les Métis comme les Indiens ne s'enveloppaient qu'avec des couvertes de laine achetées aux magasins des compagnies.

Les commerçants de pelleteries n'achetaient que les fines fourrures dont le poids était moins embarrassant et qui rapportaient au traiteur de plus beaux profits. La loutre, le castor, la marte, le renard, très estimés en Europe, avaient la préférence.

Plus tard, quand les communications faciles furent établies, on commença à exporter les grosses fourrures, et alors les robes de buffalos prirent un peu de valeur ; toutefois, jusqu'à l'année

1868, la compagnie de la Baie d'Hudson ne les payait pas au delà de quatre piastres l'unité. En 1869, on pouvait encore choisir les plus belles peaux de buffalos pour cinq ou six piastres lorsque les chasseurs arrivaient de la prairie à l'automne.

La viande des buffalos (le *pémican*) se vendait quatre sous la livre au fort Garry, en 1868. C'était avec cette viande que la Compagnie approvisionnait tous ses forts du nord. Nous dirons plus loin comment cette viande était préparée à la prairie et comment, sans être salée, elle se conservait une année entière et quelquefois jusqu'à deux et trois ans.

Les buffalos se tenaient par bandes de plusieurs milliers. Quelquefois ces bandes étaient si nombreuses que la plaine en était couverte à perte de vue. Il est arrivé à des voyageurs en caravane de marcher pendant plus d'une journée avant de dépasser les limites du terrain occupé par un de ces troupeaux. Ces multitudes étaient appelées *foules* par les chasseurs ; on comprend quelle bonne aubaine c'était pour eux quand ils rencontraient une *foule*.

Lorsqu'un grand troupeau avait épuisé l'herbe d'un pâturage, il se mettait en marche vers un autre point de la plaine, car ces animaux connaissaient les endroits où ils trouveraient une plus abondante nourriture. Pendant leur migration vers un nouveau pâturage, rien ne les faisait dévier de leur chemin. Là où le chef de la bande passait, passait tout le troupeau. Les buffalos traversaient à la nage des rivières considérables, et ils ne faisaient jamais un détour pour éviter un mauvais pas. Parfois il est arrivé à des voyageurs d'attendre très longtemps pour céder le passage à une *foule* en migration.

Pendant longtemps l'Indien préféra abattre le buffalo à la flèche pour ne pas effrayer un troupeau dans le voisinage d'un camp. Les vieux maniaient si habilement cette arme et lançaient une flèche avec tant de force qu'ils perçaient le corps d'un bœuf, et souvent la flèche, après avoir traversé cette masse de chair, allait blesser un autre animal qui se trouvait vis-à-vis.

Un jour un missionnaire dit à un chef indien : « Tiens ! on

dit que tu es très adroit au tir ; pourrais-tu planter d'ici ta flèche dans la porte ? du hangar de la Compagnie auprès du fort ? — Dans la porte ? lui dit le chef ; mais tu veux rire de moi ; regarde, je la plante dans le trou de la serrure » ; et en le disant c'était fait.

Dans certaines occasions, cependant, l'Indien usait d'un stratagème de chasse fort destructif. Il enfermait dans un parc, construit à cette fin, autant de buffalos qu'il y en pouvait conduire, et là, il les tuait tous sans distinction : jeunes et vieux, gras et maigres, il n'en laissait pas échapper un seul, de crainte, disait-il, qu'il n'allât porter la mauvaise nouvelle à d'autres pour les mettre en garde contre le piège.

Pour réussir à conduire des bœufs sauvages dans un pareil enclos, voici comment s'y prenait l'Indien :

D'abord il entourait un espace de terrain d'une forte palissade capable de résister aux poussées des buffalos. A cet enclos on ne laissait qu'une toute petite ouverture pouvant donner passage à deux buffalos de front. Auprès de cette entrée, à l'intérieur du parc, on avait soin de creuser un fossé dans lequel tombait l'animal en entrant dans l'enceinte, ce qui avait pour effet de l'empêcher de retourner en arrière. De la porte de l'enclos, du côté de la prairie, on plantait deux rangées de *balises* de manière à faire une longue avenue, s'élargissant en forme d'entonnoir jusqu'à la distance d'un mille. Auprès de chaque *balise* un sauvage portant sur sa tête une peau de buffle se tenait accroupi.

Les chasseurs à cheval allaient cerner les buffalos et les poussaient dans la direction de l'avenue en les effrayant par des cris. Quand une fois ils avaient réussi à les faire entrer dans l'entonnoir, ils étaient certains du succès ; les buffles ne retournaient jamais sur leur pas. Si un animal de la bande faisait mine de s'approcher trop près des balises, le sauvage caché se levait tout-à-coup en secouant sa robe de buffalo, et aussitôt l'animal reprenait le milieu de l'allée.

Rendu à l'ouverture de l'enclos le troupeau commençait à

s'y précipiter, et ne cherchait plus à en sortir; on eût dit qu'il avait perdu alors tout instinct de conservation. Quand le dernier de la bande était entré, on fermait la porte qu'on barricadait solidement, et immédiatement le massacre commençait.

Heureusement ces boucheries en masse ne se répétaient pas souvent. Au reste, elles ne pouvaient avoir lieu que lorsque les circonstances le permettaient: site convenable et animaux pas trop nombreux. Les sauvages, disons-le, n'aimaient pas des boucheries inutiles.

Quand les Métis se furent établis à la Rivière-Rouge après la fondation de la colonie, la chasse à la prairie resta longtemps encore leur principal moyen de subsistance. Mais, comme durant leurs courses à la prairie, ces familles se trouvaient exposées à bien des dangers de la part des Indiens dont les tribus étaient toujours en guerre, il leur devint nécessaire de former une organisation pour se protéger. Alors il ne fut plus permis d'aller durant l'été chasser isolément. On passa donc des règlements qu'on appela les *lois de la chasse*, et tous les Métis furent obligés de s'y soumettre. Ces précautions étaient très sages et personne n'y trouva à redire.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment s'équipaient les caravanes qui partaient pour aller passer la saison d'été dans la prairie à la poursuite du buffalo, et quel genre de vie on menait dans les camps.

D'abord on allait s'équiper au magasin de la Compagnie, au fort Garry, où tous les objets dont les chasseurs avaient besoin étaient achetés à crédit. Les comptes se réglèrent au retour de la chasse.

En l'année 1820, la caravane des chasseurs se composait de 540 charrettes, et en 1840, vingt ans après, on en comptait 1210; c'est-à-dire beaucoup plus que le double. Cette augmentation prouve que la colonie des Métis canadiens avait progressé, car la presque totalité de la caravane se composait de Métis cana-

diens-français, les Ecossais et les Anglais n'ayant jamais eu d'attrait pour ce genre de vie.

En 1840, le personnel de la caravane était composé comme suit : 620 chasseurs, 650 femmes, 360 garçons et filles. Presque toutes les maisons étaient fermées dans la partie de la colonie habitée par les Métis canadiens-français.

Pour transporter tout ce monde et les bagages, il y avait 403 chevaux de selle, 655 chevaux de charrette et 586 bœufs attelés. Pour ces bêtes de somme, on se servait de 1200 harnais.

Les chasseurs emportaient chacun son fusil dont le prix au magasin du fort était passablement élevé. Pour le besoin général des chasseurs on avait acheté, cette année-là, 1300 livres de balles, 150 gallons de poudre, 200 couteaux de chasse pour tailler la viande et 1240 grands couteaux à écorcher. De plus, 448 haches pour bûcher le bois nécessaire pour faire la cuisine.

Chaque famille avait au moins une tente en toile ou en peau de buffle corroyée ; or une tente, au magasin de la Compagnie, coûtait de 4 à 6 louis sterling, selon sa qualité et sa grandeur. On achetait encore des couvertures de laine pour s'envelopper durant la nuit. Il fallait du thé, du sucre, de la farine et une quantité de provisions et d'autres objets. Ces emplettes indispensables coûtaient des centaines et des centaines de louis qui restaient dues au magasin.

Le départ pour la chasse avait lieu vers le 15 juin. Quand les charrettes s'avançaient à la file, elles couvraient plusieurs milles de chemin. Du fort Garry la caravane se dirigeait vers le poste de Pembina, dernière étape avant d'entrer dans la région des pâturages des buffalos. De fort Garry à Pembina, c'était une marche de trois jours. Jusqu'à ce poste les campements se faisaient auprès de la route qui longeait la Rivière-Rouge, presque à l'endroit où passe aujourd'hui la petite ligne du Pacifique entre Saint-Boniface et Emmerson. La marche était lente ; au pas des bœufs on ne fait guère plus que vingt milles par jour.

Les femmes et les enfants voyageaient assis au fond des charrettes, sans sièges ni coussins ; jamais les femmes métisses ne

s'embarraissaient de ces petits détails. Les hommes, tous montés sur leurs fringants coursiers, cavalcadaient dans la prairie, tenant à la main leur fusil qui ne les gênait pas plus dans leurs mouvements que leur léger fouet attaché à leur poignet.

Tout en chevauchant à côté des charrettes, le cavalier s'exerçait à ramasser à terre un objet quelconque sans descendre de son cheval lancé au galop. Cette gymnastique était utile au chasseur pour l'habituer à se cramponner si solidement au dos de son cheval que jamais ni secousse ni soubresaut ne pût le désarçonner.

Les Métis acquéraient tant d'habileté et d'adresse à cheval, qu'ils pouvaient manier un fusil, le charger, l'épauler et viser le gibier aussi facilement que debout sur le sol, sans ralentir l'allure du coursier allant toujours au galop.

Dès que les chasseurs étaient sortis des limites de la colonie et qu'ils entraient dans la grande prairie qui n'a d'autres bornes que l'horizon, ils manifestaient une joie folle comme celle du malade qui recouvre la santé tout à coup, ou plutôt comme le prisonnier évadé de sa cellule et recouvrant sa liberté perdue. C'était pour eux une délivrance et un soulagement que de se voir dans l'immensité de la plaine, et d'en respirer l'air pur et les senteurs vivifiantes qu'elle exhale au printemps.

Pembina était situé sur la frontière américaine, à l'entrée du pays des Sioux. Avant de quitter ce campement pour mettre le pied sur les terres de chasse, on élisait un chef ou général, des officiers et des soldats. Le général commandait à tout le camp ; rien de ce qui regardait la chasse ne devait se faire sans sa permission. C'était lui qui donnait l'ordre de lever le camp, de prendre telle direction et de camper à la fin de la journée. Les capitaines commandaient chacun à dix soldats ; ils étaient chargés de faire la patrouille autour du camp durant la nuit. Le règlement était publié et mis en force au moment du départ de Pembina, et l'obligation de s'y soumettre durait jusqu'au retour de la

chasse. Il n'était ni long ni compliqué, ce règlement ; tout le monde dans le camp en pouvait facilement apprendre la teneur :

1^o Pas de chasse le dimanche, quand même les troupeaux de buffalos seraient en vue du camp.

2^o Défense à qui que ce soit de se séparer de la caravane sans la permission du général.

3^o Au moment d'attaquer un troupeau de buffalos, les chasseurs ne lanceront leur cheval qu'au signal donné par le général.

4^o Chaque capitaine, à tour de rôle, sera chargé de faire la patrouille autour du camp durant la nuit.

5^o Celui qui manquera aux articles du règlement, pour une première offense aura la bride de son cheval coupée en morceaux ; pour une seconde offense, son habit sera coupé ; pour une troisième offense, le coupable sera fouetté.

Toute personne convaincue d'avoir dérobé un objet sera conduite au milieu du camp et traitée de « voleur » trois fois par tout le monde.

Ce châtement, on peut l'affirmer, ne fut jamais infligé, car l'honnêteté des Métis était proverbiale. Cette année-là (1840), un Métis nommé St-Matte ayant trouvé entre fort Garry et Pembina une boîte en fer-blanc perdue par un Américain, et contenant neuf cent quatre-vingts louis sterling, alla le jour suivant remettre cette somme à celui qui l'avait perdue. Cette conduite était d'autant plus admirable que St-Matte était pauvre et que personne ne l'avait vu ramasser la boîte.

Le règlement une fois publié, la caravane se mettait en route. Un drapeau blanc, porté en avant par un chasseur, donnait le signal des départs et des campements ; on partait dès que le drapeau était levé, et on s'arrêtait dès qu'il était abaissé.

Le soir, on dressait le camp pour la nuit avec un soin tout particulier, car il s'agissait de se mettre à l'abri de toute surprise de la part des sauvages. Les charrettes rangées les unes contre les autres formaient un grand cercle parfois d'un demi-mille de diamètre ; on dressait les tentes au dedans de cette ligne de circon-

scription. Quand le voisinage d'un ennemi était plus à craindre, tous les animaux étaient enfermés dans le camp pendant la nuit ; en temps ordinaire ils paissaient libres dans la prairie.

Aussitôt que la nuit était venue, un capitaine et dix soldats veillaient à cheval autour du camp. Les sauvages, instruits de cette organisation, respectaient et craignaient les Métis. En 1851, cependant, un petit camp de Métis, composé de 70 chasseurs, fut assiégé durant deux jours par 2000 Sioux au pied du grand coteau du Missouri. Ils surent si bien se défendre qu'ils ne perdirent pas un seul homme, tandis que les Sioux en perdirent une cinquantaine et furent obligés de battre en retraite.

Il y avait toujours un grand nombre de chiens à la suite de ces caravanes. C'étaient eux qui avec les loups mangeaient les restes des animaux abandonnés sur la prairie après chaque course. Ces pauvres hères, pendant la saison de la chasse, se dédommageaient de leurs longs jeûnes d'hiver. En 1840 il y avait 540 chiens dans le camp. On peut s'imaginer le beau vacarme qu'ils faisaient la nuit, quand ils sentaient l'approche des loups que l'odeur de la viande invitait au festin.

Il est bon de savoir que les chiens au Nord-Ouest n'aboyaient pas comme nos dogues civilisés, mais qu'ils hurlaient tout comme les loups. Était-ce particulier à cette race de chiens, ou bien avaient-ils appris cela des loups ? Le fait est qu'ils hurlaient. Quand ils étaient nombreux, leur charivari était épouvantable. Le moindre bruit la nuit les mettait en éveil, et dès qu'un d'eux avait poussé le cri d'alarme, les autres faisaient chorus et le concert commençait.

Parfois il arrivait qu'un buffalo écarté de sa bande était poursuivi par une trentaine de chiens. Le spectacle alors devenait intéressant pour le camp. L'animal attaqué de tous côtés par la meute tournait comme une toupie pour présenter les cornes à tous ses assaillants. Malheur au chien qui s'approchait trop de la bête furieuse ; inmanquablement il était éventré d'un coup de corne. Jamais tous les chiens d'un camp n'auraient réussi à

se rendre maîtres d'un gros buffalo ; c'était un chasseur qui allait mettre fin au combat.

L'ardeur des chiens à poursuivre les buffalos aurait pu quelquefois causer de graves accidents. Quand un de ces animaux, affolé par les chiens, prenait la route d'un camp, il passait à travers les charrettes et les tentes comme une furie, renversant et brisant tout ce qu'il rencontrait sur son chemin. On raconte qu'un jour, pendant la saison d'hiver, quelques Métis traversaient une grande prairie parsemée de petites touffes de bois qui obstruaient la vue. Une traîne à laquelle étaient attelés trois gros chiens portait, outre le bagage ordinaire, un bébé enveloppé dans son maillot et ficelé au fond de la carriole. La mère de l'enfant suivait à pied avec les autres voyageurs.

Tout à coup, au détour d'une touffe de bois, se présente une petite bande de buffalos. Ni bêtes ni hommes ne s'attendaient à cette rencontre. Les voyageurs n'avaient pas à la main leurs fusils, et d'ailleurs les buffalos ne firent pas mine d'attendre ; en un clin d'œil, ils prirent la fuite. Cependant les chiens attelés à la traîne, n'écoutant que leur instinct et sans s'occuper de la pesanteur du bagage, s'élançèrent à la poursuite des bœufs. Les conducteurs eurent beau crier et siffler pour les rappeler, rien n'y fit. En moins d'une minute ils atteignirent le troupeau, et alors ce fut un pêle-mêle à n'y plus rien distinguer. La traîne secouée à droite et à gauche menaçait à chaque instant de passer sous les pieds des buffalos. Le père et la mère de l'enfant étaient au désespoir, mais que faire ? Inutile de songer à rejoindre les chiens dans cette course furibonde. Il n'y avait qu'à attendre l'issue de l'aventure. Enfin un des buffalos saisit l'attelage sur ses cornes, en brisa les traits, et la traîne, séparée des chiens, resta sur la prairie. Les voyageurs étaient bien sous l'impression que le bébé était mort et qu'ils n'allaient retrouver qu'un cadavre. Quelle ne fut pas leur surprise quand ils constatèrent que l'enfant était vivant et qu'il n'avait pas même une blessure !

C'était quelque chose de solennel qu'une course de 300 à 400 cavaliers contre une bande de plusieurs milliers de buffalos.

Les chasseurs, tous rangés sur une même ligne, attendaient pour partir l'ordre du capitaine. Celui-ci, muni d'une lunette comme un général d'armée, jetait un coup d'œil sur la ligne pour s'assurer que tous les chasseurs étaient prêts. A ce moment, les chevaux impatients piétinaient, se cabraient et montraient autant d'ardeur que les cavaliers.

Au mot « Partez », le chasseur mettait son cheval à un galop modéré, puis peu à peu la marche était accélérée jusqu'à un quart de mille avant d'atteindre les buffalos. A cette distance, les taureaux agacés commençaient à manifester leur fureur en soulevant la poussière avec leurs cornes et en agitant la queue. Alors un second commandement était donné : c'était l'attaque. Les chevaux étaient lancés à toute vitesse et la fusillade commençait. On eût cru à un tremblement de terre. Pendant plus d'un quart d'heure, chasseurs et buffalos étaient enveloppés dans un nuage de fumée et de poussière ; on ne voyait qu'un pêle-mêle épouvantable.

Les détonations des armes se succédaient rapides comme dans une bataille. Chaque cavalier, la bouche remplie de balles, en crachait une dans son fusil dès qu'il y avait mis la poudre ; la salive servait de bourre ; un coup de main frappé sur le canon du fusil faisait descendre la balle au fond, et l'arme était chargée de nouveau.

Pendant une course qui durait environ un quart d'heure, un bon chasseur abattait jusqu'à dix têtes de bétail. Rarement il manquait l'animal visé, et l'endroit où il le blessait lui servait de marque pour le réclamer après la course.

Chose vraiment étonnante ! Au milieu de cette mêlée générale, le chasseur presque toujours choisissait dans la bande l'animal qui lui convenait le mieux, le plus gros et le plus gras.

Une course ne se terminait pas toujours sans accident. La prairie, par endroits, était criblée de trous ; si par malheur le

cheval y mettait le pied, il faisait une culbute bien conditionnée et envoyait voler son cavalier sur le sol, où il restait étendu pendant que les buffalos, se croisant en tous sens, menaçaient de lui passer sur le corps.

Quand la course était finie, il s'agissait alors d'écorcher les animaux le plus tôt possible et de les dépecer pour étendre la viande à l'air et l'empêcher de se corrompre. Chacun réclamait sa pièce sur-le-champ ; il n'y avait jamais de contestation. Un bœuf réclamé par deux chasseurs était donné au plus pauvre du camp.

Le chasseur, armé d'un long coutelas, dépouillait habilement le buffalo de sa robe dont il avait soin de ne gâter aucune partie. Après cette opération, il taillait en longues lanières très minces la viande qui devait servir à faire le *pémican*. Les femmes la transportaient au camp pour l'étendre sur des cordes ou sur des perches afin de la faire sécher au soleil.

Les hommes à la prairie n'avaient rien autre chose à faire qu'à tuer le gibier, le dépecer et couper le bois pour cuire les aliments ; tout le reste du travail restait aux femmes. Ce n'était pas la moindre tâche qui leur revenait. Elles avaient à épiler les peaux, à les corroyer, et à les rendre propres à faire des souliers et des habits pour les chasseurs. C'étaient elles qui préparaient la viande pour le *pémican* ; cette préparation durait plusieurs jours. D'abord il fallait faire sécher la viande sur des perches. Chaque matin on l'étendait au soleil à l'intérieur du camp, et le soir, pour la soustraire à l'humidité de la nuit, on la mettait en tas sous un abri. La même opération se faisait durant le jour lorsqu'il venait à pleuvoir. Puis il fallait veiller de près sur cette viande pour la protéger contre la rapacité des chiens.

Quand elle était suffisamment séchée pour être pulvérisée, on étendait sur la prairie de grandes peaux de buffle non corroyées et dont le côté charnu était durci au soleil. On y plaçait une certaine quantité de lanières de viande desséchée ; puis on frappait dessus avec des bâtons. Les femmes et les enfants rangés autour de ces peaux battaient pendant toute la journée.

Sous les coups répétés du fléau, il volait par-ci, par-là des mor-

ceaux en dehors de l'aire ; mais ils n'étaient pas perdus pour cela. La batteuse se hâtait de les reprendre pour les mêler à la masse avec la poussière et les poils qui s'y étaient attachés.

Quand le tout était bien broyé, on le mettait dans un grand sac fait de peaux et solidement cousu ; on y versait de la graisse chaude, puis on fermait le sac et on laissait refroidir le tout. Dans ces conditions, on conservait du *pémican* des années entières sans que le goût en fût altéré. Ce goût était celui de la *bonne* chandelle de suif.

Un sac de *pémican* pesait de 80 à 90 livres. Douze sacs formaient la charge d'une charrette.

Pour revenir dans la colonie, chaque famille n'attendait pas toujours la fin de la saison de la chasse. Souvent un groupe de plusieurs charrettes se mettait en marche dès que la provision de viande était faite ; mais toute la caravane était de retour à la fin d'août.

Alors on faisait bombance dans toutes les maisons. La table était dressée « à cœur de jour », et ceux qui entraient étaient toujours les bienvenus. Il n'était pas nécessaire d'être invité pour se mettre à table.

La moindre des inquiétudes du Métis était de manquer de nourriture ; on taillait dans la viande tant qu'il en restait un morceau, et quand toutes les provisions étaient épuisées, la famille jeûnait sans se plaindre en attendant une autre chasse. Jamais peuple au monde n'a plus mis en pratique le précepte de l'Évangile : « Ne vous inquiétez pas du lendemain. » Toutefois, au lieu de faire la chose par vertu, il la faisait par insouciance.

Quand la viande manquait, les Métis allaient demander aux rivières et aux lacs le poisson quotidien pour subsister jusqu'à la saison nouvelle.

Aujourd'hui la chasse au buffalo n'est plus qu'un souvenir lointain parmi les survivants des anciens maîtres du pays.

L'abbé G. DUGAS.

PAGES ROMAINES

LE CULTE DE BOËCE. — LE CONFLIT ENTRE LE VATICAN ET LA FRANCE. — LE
6^e CENTENAIRE DE PÉTRARQUE EN DEÇÀ ET AU DELÀ DES ALPES.

La liturgie romaine comptera désormais une fête de plus. Par un décret promulgué par la congrégation des Rites, en date du 22 juin dernier, Pie X vient de consacrer le 21 juillet de chaque année à la glorification de celui qui, pendant sa vie entière, ne cessa de concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion chrétienne, et de prouver que loin de se détruire, elles se fortifient réciproquement.

Boëce (Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus), de la famille des Anicius et des Torquatus, deux des plus illustres de Rome, naquit en 429. A son retour d'Athènes où il fut étudier les sciences et les lettres, il fut nommé sénateur romain et consul. Quoiqu'il n'eût point été élevé au sacerdoce, le pape Saint-Hormisdas l'invita aux conférences qui se tinrent à Rome pour y traiter l'affaire des moines de Scythie ; il s'y fit admirer par son érudition et sa grande éloquence. Non content de soutenir la doctrine de l'Eglise de vive voix, il la défendit par sa plume. Pour combattre les erreurs d'Eutychès et de Nestorius il écrivit un traité intitulé : *Des deux natures et d'une personne en Jésus-Christ*.

Constatant que la plupart des hérésies qui déchiraient le christianisme, surtout en Orient, venaient de principes mal compris ou mal appliqués de l'ancienne philosophie, il entreprit, pour ramener à l'unité toutes les pensées humaines, de résumer toute l'ancienne philosophie et de la transsubstancier en la foi catholique. C'est dans ce but qu'il écrivit *L'Introduction de Porphyre à la philosophie d'Aristote*, *L'Interprétation d'Aristote*, *Les Analytiques* du même philosophe, *Les Topiques*, *Les Sophismes* ou *Les Arguments captieux*, son opuscule sur *L'Un* et sur *L'Unité*, etc.

Exilé à Pavie, mis en prison par l'empereur arien, Théodoric, il charma sa captivité par la composition d'un traité sur la Trinité, et de son fameux ouvrage : *De la Consolation de la philosophie*, qui n'est autre qu'un entretien de Boëce, en prison, avec la sagesse incréée, c'est-à-dire avec Jésus-Christ, en tant qu'il est cette sagesse, cette raison, cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde.

Mis à la torture, on lui serra si violemment le crâne avec des cordes, que les yeux lui sortirent de la tête ; étendu ensuite sur une poutre, deux bourreaux le frappèrent longtemps avec des bâtons sur toutes les parties du corps, depuis le cou jusqu'à la plante des pieds ; la hache mit un terme à ses souffrances.

Son corps fut inhumé à Pavie auprès de celui d'Elpis, sa première femme. L'épithaphe que l'on grava sur son tombeau contient en peu de mots l'éloge de son savoir et de sa vertu. L'auteur ne doutait pas que Boèce n'eût déjà reçu dans le ciel la récompense due à sa piété, à son zèle pour la foi, à ses souffrances pour la justice.—Deux siècles plus tard, par les soins de Luitprand, roi des Lombards, ses restes mortels furent transportés dans l'église de Saint-Augustin à Pavie. Au X^e siècle, l'empereur Othon III lui fit élever un autre mausolée de marbre sur lequel il mit son éloge en vers héroïques, composés par Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II.

Les Bollandistes lui donnaient le titre de saint ; son nom avait été inséré sous cette dénomination dans le calendrier de Ferrarius. Quelques Eglises d'Italie l'honoraient le 23 octobre, jour anniversaire de sa mort.

En un temps où l'on évoque tous les prétextes pour essayer de séparer les sciences de la religion et mettre en contradiction la raison et la foi, l'Eglise appelle des profondeurs de son glorieux passé cet homme qui étonna et qui étonne encore par la grandeur de son savoir ; elle montre qu'il est sien, puis elle change son nom en un cri de supplication vers Dieu, elle présente son souvenir comme un stimulant pour la vertu, elle propose sa vie en exemple à tous, et comme un trophée de l'union de la science et de la foi, elle met sa statue sur ses autels.

Le décret de Pie X est la miséricordieuse réponse de l'Eglise à la critique moderne.



La première année du règne du nouveau pape s'achève dans l'une de ces luttes qu'il entrevit dès la première heure de son élévation au trône de Saint-Pierre, et qui le portèrent à prendre ce nom de Pie que l'enfer a rendu synonyme de grand persécuté, tant il s'est acharné particulièrement contre les pontifes qui s'appelèrent ainsi.

La lutte lui est livrée par le jacobinisme du gouvernement français qui, après avoir outrageusement banni les ordres religieux, enlevé à tout congréganiste le droit d'enseigner, a la prétention d'interdire au pape le droit de citer des évêques à son tribunal suprême.

Quelque malheureux que soient ces faits, il faut en parler, puisqu'ils remplissent les chroniques journalières de Rome et de France.

Par diverses lettres transmises les unes par le nonce apostolique de Paris, les autres par le cardinal Séraphin Vannutelli, en sa qualité de secrétaire du Saint-Office, les autres enfin par le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, le pape invita les évêques de Laval et de Dijon à donner leur démission, cet acte étant seul capable de ramener le calme dans leur diocèse. Sur le refus opposé à de tels désirs, Pie X cita ces deux évêques à son propre tribunal,

pour qu'ils eussent à s'expliquer en personne sur les accusations vraies ou fausses dont ils étaient l'objet. Soit que le gouvernement violât le secret de la correspondance, soit qu'elle leur fût communiquée par les deux destinataires, le ministère Combes fut en possession des actes écrits de la cour romaine, dans lesquels, affectant de voir une violation du Concordat, il défendit aux deux évêques d'obtempérer aux ordres qui leur étaient donnés. A l'Elysée, il y eut conseil; entre le ministère des Affaires étrangères et le chargé d'affaires de France à Rome, il y eut échange de dépêches; celui-ci fut chargé de transmettre au Saint-Siège une protestation contre ce qu'il appelait son «ingérence». En un mot, Combes qui s'arroge le droit de supprimer les traitements des évêques qui lui déplaisent, de faire condamner par le conseil d'Etat leurs actes épiscopaux quand il y voit une critique de ses actes arbitraires et persécuteurs, refuse au pape celui de faire respecter la discipline de l'Eglise et d'exercer le contrôle de son autorité souveraine sur les pasteurs comme sur les simples fidèles.

Le Concordat sombrera-t-il dans cette lutte entreprise par Combes avec toute sa haine de renégat, acceptée par Pie X avec cette incomparable fierté que donnent ces paroles d'éternité qui créèrent son magistère? L'avenir le dira. Ce qu'il dira surtout, c'est que la vitalité de l'Eglise ne dépend ni du maintien, ni de l'abolition d'un concordat, que son existence est un perpétuel recommencement de luttes et de victoires, que les persécuteurs passent sans pouvoir détruire l'œuvre de Dieu.

Le côté plaisant de la question, s'il pouvait exister dans une chose aussi grave, est de voir Combes exhumer des archives des anciens parlements de la France de vieilles ordonnances de Louis XIV pendant ses querelles passagères avec Rome, de les publier et de vouloir montrer qu'en dépit de tout, il est autrement respectueux des droits de l'Eglise que ne l'était le grand roi.



En une succession presque non interrompue de fêtes, Arezzo et Avignon viennent de fêter le centenaire de la naissance de Pétrarque. Si du haut du ciel, sa demeure dernière, comme on doit l'espérer, Pétrarque pouvait être encore accessible aux sentiments terrestres et contempler Avignon dans la joie de ses fêtes, il n'aurait pas laissé d'être grandement étonné. Dans tous ses écrits, en vers, en prose, Pétrarque n'a cessé d'injurier Avignon. Ici il compare cette ville «à un marais infect, à une sentine de vices, à un égout où viendraient se réunir toutes les immondices de l'univers.» (*Lettres familières*, XII, 2.) Ailleurs, il écrit: «On y méprise Dieu, on y adore l'argent, on y foule aux pieds les lois divines et humaines, on s'y moque des gens de bien.» (*Lettres sans titre*, IX.) «Judas, avec ses trente deniers, y serait

le bienvenu, mais le Christ pauvre y serait repoussé. » (*Lettres S. T.*, XV.) « Tout ce qu'on a entendu raconter, tout ce qu'on a lu, dans quelque livre que ce soit sur la perfidie, sur la ruse, sur l'inhumanité, sur l'orgueil, sur l'impudicité, tout ce qu'il y a eu çà et là d'impiété, de mœurs détestables, tout cela se retrouve accumulé et amoncelé à Avignon sur les rives du Rhône. » (*Ibid.*, XV. 7.) Dans un grand nombre de ses sonnets, Pétrarque maudit Avignon, où il voit à regret la papauté demeurer : « Que le feu du ciel tombe trois fois sur toi.....nid de trahison où est couvé tout le mal qui est au monde...etc. (*Sonnet*, 109.) « O forge de tromperies ! O prison dure où le bien ment, où le mal se nourrit et pullule ! Enfer des vivants, ce sera un grand miracle si le Christ à la fin ne te fait sentir son courroux... » (*Sonnet*, 107.)

Trêve de citations ; elles rempliraient des pages et des pages, si on voulait les recueillir toutes. Celles qu'on vient de lire suffisent à prouver qu'Avignon ne fut pas la ville de prédilection du poète, bien qu'il lui demandât longtemps une hospitalité toujours généreusement accordée. Pétrarque ne pouvait pardonner à la cité pontificale des bords du Rhône d'avoir acclimaté la papauté dans ses murs, d'avoir soustrait l'Eglise aux influences italiennes, d'avoir un peu trop francisé le Sacré-Collège, ce qui ne l'empêcha pas, au reste, de demander à cette cour papaline, qu'il maudissait, de riches bénéfices auxquels il ne renonça jamais.

L'Italie a député un de ses secrétaires d'Etat aux fêtes avignonaises, et ce n'est pas sans ironie qu'elle a généreusement distribué des décorations aux enthousiastes organisateurs français du 6^e centenaire de la naissance du poète antifrçais.

A Arezzo, patrie de Pétrarque, les délégués d'Avignon ont été plus joyeusement acclamés peut-être que le comte de Turin, cousin germain du roi, qui, par sa présence, venait rehausser l'éclat des solennités, et applaudir à ce patriotisme italien du XIV^e siècle qui insultait à la papauté quand elle lui échappait. Des plaques commémoratives ont été apposées là où naquit Pétrarque, là où il vécut.

L'éloquence, la poésie ont fait revivre ce grand poète, et tant le libéralisme l'a chanté, qu'on peut se demander s'il ne fêtait pas surtout en Pétrarque celui qui, avec les nuances des opinions de son temps, n'en n'était pas moins un prédécesseur de ceux qui, depuis 1870, ont voulu que la Rome papale ne fût plus qu'à l'Italie.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

CATÉCHISME DE CONTROVERSE. — 3^e partie : Le culte des saints et des reliques. — Le culte de la Très Sainte Vierge : Immaculée Conception. Virginité perpétuelle. Maternité divine de Marie. — Le culte des images. Les pèlerinages. — Les particularités du culte extérieur dans l'Eglise catholique : l'encens, les lampes, l'eau bénite, les cérémonies en général. — Le Purgatoire. — Les Indulgences. Brochure in-12, 76 pages. Prix : 10 centins. Québec, J.-P. Garneau, 1904.

Le sommaire des matières de cet opuscule démontre qu'il ne le cède en rien aux deux premiers. Il nous semble même, si nuance il y a, qu'il l'emporte par son actualité, étant donné le milieu où nous vivons.

Ceux qui sont au courant des publications de l'auteur constateront que les quatre premiers chapitres sont un résumé du volume *Le culte catholique*, publié en 1875. La forme seule a été légèrement modifiée, de manière à mettre ce travail à la portée de toutes les intelligences.

On remarque dans cet opuscule la méthode et la clarté de ses aînés, et ce qui vaut encore mieux, le même esprit de bienveillance. L'auteur a choisi le meilleur moyen d'atteindre ses deux objectifs qui, en pratique, n'en font qu'un : confirmer dans la foi les faibles et les demi-savants, faire briller aux yeux des égarés involontaires la lumière de la vérité catholique. Les circonstances lui ont permis, plus qu'à beaucoup d'autres, d'acquérir la preuve que parmi ces derniers il est plus de malheureux que de coupables. D'ailleurs, c'est un fait d'expérience journalière que plus le ton d'un plaidoyer est insinuant et parlementaire, moins on regimbe.

Nous présumons que cet opuscule ne sera pas le dernier de la série commencée. Il est encore plusieurs autres points de doctrine dont l'exposé, sous la même forme, rendrait service. De cette façon, notre peuple aurait à sa disposition, avant longtemps, un cours complet de théologie populaire. Sans être pessimiste, nous inclinons toujours à croire trop léger son bagage de connaissances religieuses. En tout cas, il est évident que la foi du charbonnier ne suffit plus de nos jours.

D. GOSSELIN, p^{tre}.

JEANNE D'ARC ET LES VILLES D'ARRAS ET DE TOURNAI, par le Chan. Henri Debout ; 94 pages in-4^{to} avec gravures. Paris, Maison de la Bonne-Pressé. L'auteur de cette intéressante étude a voué à la glorification de la vaillante Pucelle toutes les ressources de son talent et de son érudition ; déjà il a

publié une vie de l'héroïne ainsi que des travaux plus courts sur des points d'histoire qui se rattachent à sa carrière toute providentielle.

Dans l'ouvrage que nous signalons actuellement, M. le chanoine établit, de façon incontestable, à l'aide de pièces authentiques, le double fait de la captivité de Jeanne à Arras et l'intervention de la ville voisine, Tournai, en faveur de l'illustre captive. Il indique même le site et une salle de la prison où elle fut détenue, et, où, en réponse à ses ferventes prières, elle reçut l'assurance de la délivrance de Compiègne, promise par sainte Catherine et sainte Marguerite pour « avant la Saint-Martin d'hiver. »

Ne peut-on pas, avec le poète ¹, se figurer Jeanne, dans la prison de l'ancienne Cour-le-Comte, rêvant un instant avec regret à sa vie de pastourelle, puis chassant bravement sa tristesse par la pensée de sa mission surnaturelle ?

Je voudrais bien, sous notre toit béni,
Filer la laine à côté de ma mère ;
Je voudrais bien muer ma peine amère
En songerie tout auprès des halliers
Et revoir la Fontaine-aux-Groseillers ;
Mais c'est ailleurs que Sire Dieu m'appelle.

Ce privilège d'avoir hébergé Jeanne prisonnière, Arras le partage avec Rouen, le Crotoy et Beaufort, qui tous trois possèdent des statues à la Pucelle. Ne convient-il pas que, à leur tour, Artésiens et Tournaisiens s'unissent pour consacrer par un monument le souvenir de la glorieuse Libératrice de la France ? C'est le vœu qu'exprime l'auteur de *Jeanne d'Arc* et à l'exécution duquel contribuera sans doute la grande vie de la Pucelle d'Orléans, son illustre cousine ², qu'il est en voie d'écrire.

Le nom d'Arras ne saurait être indifférent pour nous Québécois. N'est-ce pas, en effet, un des nôtres, le jésuite François-Xavier Duplessis ³, qui a illustré cette ville par ses vertus, par ses prédications apostoliques et par les miracles éclatants opérés au pied de la croix qu'il avait plantée sur ses murs ?

1 — Clovis Hugues. *La chanson de Jeanne d'Arc*.

2 — M. le chan. Debout est allié à la famille de Jeanne d'Arc.

3 — Né à Québec, le 14 janvier 1694.

L. L.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÈNEMENT. »